



Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires

Pour la période close
le 31 janvier 2016

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

John Ferren, premier vice-président, chef des services financiers, Infrastructure et relations avec les investisseurs 416 980-2088

Jason Patchett, premier directeur, Relations avec les investisseurs, 416 980-8691

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – TABLE DES MATIÈRES

Ce document n'est pas audité et doit être lu avec notre rapport trimestriel aux actionnaires et notre communiqué de presse pour le premier trimestre de 2016, ainsi qu'avec notre rapport annuel de 2015 (comprenant les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion). D'autres renseignements peuvent être obtenus dans le cadre de nos présentations trimestrielles aux investisseurs, ainsi que de la webdiffusion audio sur les résultats trimestriels. Toute l'information financière pertinente présentée dans le présent document a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et tous les montants sont libellés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

TABLEAUX LIÉS À L'ACCORD DE BÂLE

Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	1	Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	18
Rapprochement des fonds propres (méthode tout compris) et du bilan réglementaire consolidé	3	Variations de la qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	22
Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode transitoire)	4	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – pertes	26
Modifications aux fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	5	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – essais à rebours	27
Ratio de levier selon Bâle III	6	Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée par secteur d'activité	28
Actif pondéré en fonction du risque (APR) – Bâle III (méthode tout compris)	7	Exposition en cas de défaut (ECD) en vertu de l'approche standard	29
Variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires – Bâle III (méthode tout compris)	8	Expositions couvertes par des cautionnements et des dérivés de crédit	30
Exposition au risque de crédit (exposition en cas de défaut)	9	Expositions titrisées en tant qu'établissement cédant	30
Exposition au risque de crédit – concentration géographique	10	Expositions liées aux fonds multicédants soutenus par les banques	31
Exposition au risque de crédit – profil des échéances	11	Expositions totales liées à la titrisation (approche NI)	31
Risque de crédit associé aux dérivés	12	Expositions liées à la titrisation – actif pondéré en fonction du risque et imputations aux fonds propres (approche NI)	32
Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	13	Glossaire – Bâle	34
Variations dans la qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée (approche NI avancée) – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	17		

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

Ligne ²		T1/16									
		T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	
		Renvois ³									
	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves										
1	Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	7 861	A+B	7 889	7 879	7 880	7 870	7 857	7 836	7 827	7 832
2	Résultats non distribués	11 785	C	11 433	11 119	10 590	10 121	9 626	9 258	8 820	8 985
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	1 124	D	1 038	871	233	274	105	(18)	60	138
5	Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	109	E	94	95	86	90	82	79	84	85
6	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	20 879		20 454	19 964	18 789	18 355	17 670	17 155	16 791	17 040
	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires										
7	Ajustements de valeurs prudentiels ⁴	59	Voir la note 5	50	56	51	60	52	52	-	-
8	Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	1 887	F+G+H	1 824	1 826	1 655	1 683	1 627	1 613	1 367	1 800
9	Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	1 149	I+J+AL	1 080	1 039	974	930	862	826	806	802
10	Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	117	K	62	60	60	71	73	64	66	72
11	Réserve de couverture des flux de trésorerie	15	L	22	16	14	(1)	26	26	27	11
12	Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	213	Voir la note 5	121	73	-	-	28	27	35	116
14	Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC	109	M+AK	81	71	67	53	45	60	63	71
15	Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	124	N+O	385	234	100	95	86	113	211	211
16	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)	9	Voir la note 5	-	1	2	2	-	20	21	16
19	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	P+Q	-	-	-	241	264	201	472	503
22	Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	-	-	188	-	-	82	91
23	dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	-	R+S	-	-	-	119	-	-	55	61
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	-	T	-	-	-	69	-	-	27	30
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	3 682		3 625	3 376	2 923	3 322	3 063	3 002	3 150	3 693
29	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	17 197		16 829	16 588	15 866	15 033	14 607	14 153	13 641	13 347
	Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments										
30	Autres instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁶	1 000		1 000	1 000	1 000	1 031	1 031	1 281	881	881
31	dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	1 000	U	1 000	1 000	1 000	1 031	1 031	1 281	881	881
33	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de première catégorie	1 504	V + Voir la note 7	1 679	1 684	1 674	1 695	1 651	1 649	2 005	2 004
34	Autres éléments de fonds propres de première catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	15	W	12	12	11	12	11	10	9	9
36	Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	2 519		2 691	2 696	2 685	2 738	2 693	2 940	2 895	2 894
	Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires										
41	Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF ⁴	-		-	-	-	-	-	-	48	52
41b	dont : ajustements de l'évaluation des positions moins liquides ⁴	-		-	-	-	-	-	-	48	52
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	-		-	-	-	-	-	-	48	52
44	Autres éléments de fonds propres de première catégorie	2 519		2 691	2 696	2 685	2 738	2 693	2 940	2 847	2 842
45	Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	19 716		19 520	19 284	18 551	17 771	17 300	17 093	16 488	16 189
	Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions										
46	Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁸	1 991	X	1 000	972	1 000	1 000	1 000	-	-	-
47	Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	1 351	Y	2 828	2 831	2 831	3 154	3 605	3 605	3 605	3 605
48	Instruments de fonds propres de deuxième catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et autres éléments de fonds propres de première catégorie non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	19	Z	16	16	15	15	14	13	12	12
50	Provisions collectives	76	AA+AB	70	70	87	84	70	73	101	84
51	Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	3 437		3 914	3 889	3 933	4 253	4 689	3 691	3 718	3 701
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	-		-	-	-	-	-	-	-	-
58	Fonds propres de deuxième catégorie	3 437		3 914	3 889	3 933	4 253	4 689	3 691	3 718	3 701
59	Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	23 153		23 434	23 173	22 484	22 024	21 989	20 784	20 206	19 890
60	Total de l'actif pondéré en fonction du risque ⁴	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	135 883	140 505
60a	APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ^{4,9}	162 583		156 107	153 889	146 951	146 554	141 250	139 920	135 883	140 505
60b	APR aux fins des fonds propres de première catégorie ^{4,9}	162 899		156 401	154 176	147 173	146 847	141 446	140 174	135 883	140 505
60c	APR aux fins du total des fonds propres ^{4,9}	163 169		156 652	154 422	147 364	147 097	141 739	140 556	135 883	140 505

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹) (suite)

(en millions de dollars)

Ligne ²		T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14
	Ratios de fonds propres									
61	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,6 %	10,8 %	10,8 %	10,8 %	10,3 %	10,3 %	10,1 %	10,0 %	9,5 %
62	Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,1 %	12,5 %	12,5 %	12,6 %	12,1 %	12,2 %	12,2 %	12,1 %	11,5 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	14,2 %	15,0 %	15,0 %	15,3 %	15,0 %	15,5 %	14,8 %	14,9 %	14,2 %
64	Réserve (exigence minimale des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale (BISN), en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	8,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
65	dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
67a	dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1,0 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
68	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,6 %	10,8 %	10,8 %	10,8 %	10,3 %	10,3 %	10,1 %	10,0 %	9,5 %
	Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)									
69	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	8,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
70	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie	9,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %
71	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	11,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %
	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)									
72	Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	432								
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	1 521	1 520	1 505	1 548	1 427	1 487	1 436	1 365	1 333
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	841								
	Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie									
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	76	70	70	68	75	70	73	101	84
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche standard	76	AA	70	68	75	70	73	101	84
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-	-	-	19	9	-	-	-	-
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche fondée sur les notations internes	-	AB	-	19	9	-	-	-	-
	Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)									
80	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
81	Montants exclus des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
82	Plafond en vigueur sur les autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement	1 504	V + Voir la note 7 AH + Voir la note 7	1 754	1 754	1 754	1 754	2 005	2 005	2 004
83	Montants exclus des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	173	la note 7	-	-	-	-	-	135	467
84	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement	2 704		3 154	3 154	3 154	3 154	3 605	3 605	3 605
85	Montants exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-		-	-	653	328	285	324	327

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre, pour le premier trimestre de 2013, un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible de 7 %, ce qui comprend le ratio minimal tout compris de 2019 et une réserve de conservation des fonds propres. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2014, les ratios cibles tout compris pour le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres étaient de respectivement 8,5 % et 10,5 %. Avec l'application de l'exigence supplémentaire de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 % aux BISN, les ratios cibles sont de 8 %, de 9,5 % et de 11,5 % à compter de janvier 2016.

² Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III », conformément aux calculs prévus par la méthode tout compris de Bâle III.

³ Renvois au bilan consolidé, se reporter aux pages 3 et 4.

⁴ Le BSIF a publié une version révisée du préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » en avril 2014, qui propose des modifications aux informations à fournir selon le précédent préavis, publié en juillet 2013. Nous avons appliqué ces modifications prospectivement à compter du troisième trimestre de 2014, conformément au préavis révisé du BSIF.

⁵ Non comptabilisé au bilan consolidé.

⁶ Comprennent les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif de série 26 (jusqu'au troisième trimestre de 2014 inclusivement), de série 27 (jusqu'au quatrième trimestre de 2014 inclusivement), de série 29 (jusqu'au premier trimestre de 2015 inclusivement), de série 39 (en vigueur au troisième trimestre de 2014), de série 41 (en vigueur au premier trimestre de 2015) et de série 43 (en vigueur au deuxième trimestre de 2015), lesquelles sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

⁷ Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). L'adoption des dispositions de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, a obligé la CIBC à déconsolider CIBC Capital Trust, ce qui a entraîné l'exclusion des valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust du bilan consolidé, et à comptabiliser les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements.

⁸ Comprennent les débetures échéant le 28 octobre 2024 et le 26 janvier 2026 qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

⁹ Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC), le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

¹⁰ Instruments synthétiques qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé.

s. o. Sans objet.



RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹

(en millions de dollars)

Actif	T1/16				
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²		Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Renvois au tableau des fonds propres ³
		Déconsolidation	Mise en équivalence		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 255	-	-	3 255	
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	9 374	(131)	-	9 243	
Valeurs mobilières	78 503	(67)	-	78 436	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				-	AF
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				144	AG
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				16	
Autres valeurs mobilières				78 276	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 982	-	-	3 982	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	30 829	-	-	30 829	
Prêts	292 518	-	-	292 518	
Provisions pour pertes sur créances	(1 790)	-	-	(1 790)	
Provision collective comprise dans les fonds propres de deuxième catégorie				(76)	AA
Excédent de l'encours des provisions pour pertes attendues compris dans les fonds propres de deuxième catégorie				-	AB
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 714)	
Dérivés	31 939	-	-	31 939	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 573	-	-	10 573	
Terrains, bâtiments et matériel	1 930	-	-	1 930	
Goodwill	1 564	-	-	1 564	F
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 266	-	-	1 266	I
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 839	-	436	2 275	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				1 085	AD
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées au goodwill				406	G
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées aux immobilisations incorporelles				7	AL
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				125	
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	Q
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	S
Participation dans des filiales déconsolidées ne dépassant pas les seuils réglementaires				436	AE
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				208	AJ
Participations non significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				8	
Actifs d'impôt différé	713	-	-	713	
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires				117	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	T
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires ne dépassant pas les seuils réglementaires				841	AC
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(83)	H
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(124)	J
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations définies				(38)	O
Autres actifs					
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	162	-	-	162	N
Divers	12 375	(106)	-	12 269	
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				5	AI
Divers				12 264	
Total de l'actif	479 032	(304)	436	479 164	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Passif

	T1/16			Renvois au tableau des fonds propres ³	
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ² Déconsolidation	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire Mise en équivalence		Dont
Dépôts	377 234	-	-	377 234	
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	9 590	-	-	9 590	
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	2 340	-	-	2 340	
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	6 544	-	-	6 544	
Dérivés	35 702	-	-	35 702	
Acceptations	10 579	-	-	10 579	
Passif d'impôt différé	28	-	-	28	
Autres passifs	11 665	42	90	11 797	
Titres secondaires	3 385	-	-	3 385	
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie				1 991	X
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement				1 351	Y
Amortissement des titres secondaires à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie				-	
Titres secondaires exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond				-	
Titres secondaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie				43	
Total du passif	457 067	42	90	457 199	
Capitaux propres					
Actions privilégiées	1 000	-	-	1 000	
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie				1 000	U
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement				-	V
Actions privilégiées exclues des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond				-	AH
Actions ordinaires	7 786	-	-	7 786	A
Surplus d'apport	75	-	-	75	B
Résultats non distribués	11 785	(344)	344	11 785	C
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC				105	M
Autres résultats non distribués				11 680	
Cumul des autres éléments du résultat global	1 124	(2)	2	1 124	D
Couvertures de flux de trésorerie				15	L
Profits (pertes) de juste valeur attribuables aux changements survenus à l'égard du risque de crédit propre à la CIBC, montant net				4	AK
Divers				1 105	
Participations ne donnant pas le contrôle	195	-	-	195	
Part incluse dans le calcul des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires				109	E
Part incluse dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie				15	W
Part incluse dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie				19	Z
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires				52	
Total des capitaux propres	21 965	(346)	346	21 965	
Total du passif et des capitaux propres	479 032	(304)	436	479 164	

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14
29 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	18 886	19 147	18 878	18 014	17 610	17 496	16 983	16 532	16 705
45 Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	20 577	20 671	20 416	19 668	19 199	18 720	18 491	18 076	17 851
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	23 964	24 538	24 273	23 591	23 347	23 281	22 081	21 581	21 295
60 Total de l'actif pondéré en fonction du risque ⁴	168 688	163 867	161 845	154 328	156 118	155 148	155 644	152 044	153 245
Ratios de fonds propres									
61 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	11,2 %	11,7 %	11,7 %	11,7 %	11,3 %	11,3 %	10,9 %	10,9 %	10,9 %
62 Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,2 %	12,6 %	12,6 %	12,7 %	12,3 %	12,1 %	11,9 %	11,9 %	11,6 %
63 Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	14,2 %	15,0 %	15,0 %	15,3 %	14,9 %	15,0 %	14,2 %	14,2 %	13,9 %

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III ».

² Comprend nos filiales d'assurances, CIBC Reinsurance Company Limited (CIBC Re) et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée (CIBC vie), lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. CIBC Re fournit des services de réassurance vie et médicale à des compagnies d'assurance canadiennes et à des compagnies de réassurance internationales. CIBC Re est aussi un participant actif du marché nord-américain de la rétrocession. CIBC vie est surtout active dans la souscription directe d'assurance vie, et a fait l'acquisition d'un bloc d'affaires d'activités abandonnées d'un souscripteur canadien. Les contrats d'assurance en vigueur comprennent l'assurance en cas de décès par accident, les frais hospitaliers à la suite d'un accident, des régimes d'assurance en cas d'hospitalisation, des régimes d'assurance en cas d'accident grave, des régimes d'assurance rétablissement en cas d'accident, des produits d'assurance vie temporaire et des produits d'assurance vie et invalidité de créanciers. Au 31 janvier 2016, CIBC Re avait des actifs de 208 M\$, des passifs de 45 M\$ et des capitaux propres de 163 M\$, alors que CIBC vie avait des actifs de 95 M\$, des passifs de (88) M\$ et des capitaux propres de 183 M\$.

³ Se reporter aux pages 1 et 2.

⁴ Les exigences minimales relatives au total des fonds propres sont de 13 495 M\$ (13 109 M\$ au quatrième trimestre de 2015) et sont calculées en multipliant l'APR par 8 %. Elles renvoient aux exigences minimales établies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre.

MODIFICATIONS AUX FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14
Noyau de fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)									
Solde d'ouverture ²	16 829	16 588	15 866	15 033	14 607	14 153	13 641	13 347	12 360
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres	20	8	2	7	13	27	33	12	24
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(46)	(2)	-	-	-	(5)	(15)	(18)	(27)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(159)	(9)	-	-	-	(24)	(59)	(67)	(100)
Dividendes bruts (déduction)	(466)	(454)	(444)	(433)	(422)	(416)	(416)	(415)	(407)
Actions émises en remplacement de dividendes (réintégration)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Profit pour le trimestre (attribuable aux actionnaires de la société mère)	977	776	973	907	920	809	918	317	1 174
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	(28)	(10)	(4)	(14)	(8)	15	3	8	(2)
Variations des autres éléments du résultat global									
Écarts de change	402	-	404	(259)	577	131	(22)	(71)	231
Placements disponibles à la vente	(22)	(86)	9	(52)	(35)	(1)	32	(32)	7
Couvertures de flux de trésorerie	(7)	6	2	15	(27)	-	(1)	16	(2)
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(286)	240	221	257	(344)	(7)	(87)	9	(58)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	(132)	(39)	(236)	(16)	(124)	(50)	(266)	429	(261)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(92)	(48)	(73)	-	28	(1)	8	81	17
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires									
Actifs d'impôt différé qui dépendent de la rentabilité future (à l'exception de ceux qui découlent de différences temporaires)	(55)	(2)	-	11	2	(9)	2	6	15
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	261	(151)	(134)	(5)	(9)	27	98	-	446
Participations significatives dans des institutions financières (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	241	23	(63)	271	31	(57)
Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	188	(188)	-	82	9	(9)
Ajustements de valeurs prudentiels	(9)	6	(5)	9	(8)	-	(52)	-	-
Divers	10	6	7	(23)	28	21	(17)	(21)	(4)
Solde de clôture	17 197	16 829	16 588	15 866	15 033	14 607	14 153	13 641	13 347
Autres éléments ne faisant pas partie du noyau de fonds propres de première catégorie (autres éléments de fonds propres de première catégorie)									
Solde d'ouverture	2 691	2 696	2 685	2 738	2 693	2 940	2 847	2 842	3 095
Nouvelles émissions d'autres éléments ne faisant pas partie du noyau de fonds propres de première catégorie (autres éléments de fonds propres de première catégorie) admissibles	-	-	-	300	300	-	400	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	(331)	(300)	(250)	(356)	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	(173)	-	-	-	-	-	-	-	(250)
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	1	(5)	11	(22)	45	3	49	5	(3)
Solde de clôture	2 519	2 691	2 696	2 685	2 738	2 693	2 940	2 847	2 842
Total des fonds propres de première catégorie	19 716	19 520	19 284	18 551	17 771	17 300	17 093	16 488	16 189
Fonds propres de deuxième catégorie									
Solde d'ouverture	3 914	3 889	3 933	4 253	4 689	3 691	3 718	3 701	4 073
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	1 000	-	-	-	-	1 000	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres ⁴	(1 500)	-	-	(447)	-	-	-	-	-
Ajustements liés à l'amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	(49)
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	(451)	-	-	-	(327)
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	23	25	(44)	127	15	(2)	(27)	17	4
Solde de clôture	3 437	3 914	3 889	3 933	4 253	4 689	3 691	3 718	3 701
Total des fonds propres réglementaires	23 153	23 434	23 173	22 484	22 024	21 989	20 784	20 206	19 890

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

² Pour le premier trimestre de 2014, les montants sont présentés nets des résultats non distribués de 84 M\$ et du cumul des autres éléments du résultat global de 349 M\$ découlant de l'adoption de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*.

³ En raison de l'application du plafond sur l'inclusion des instruments de fonds propres non admissibles, le rachat de 144 M\$ du total de 500 M\$ d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de séries 33 et 37 au troisième trimestre de 2014, et le rachat de 325 M\$ d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 35 au deuxième trimestre de 2014 n'ont pas eu d'incidence sur les fonds propres de première catégorie.

⁴ En raison de l'application d'un plafond sur l'inclusion des instruments de fonds propres non admissibles, une tranche de 653 M\$ de nos débetures à 4,1 % d'un montant total de 1,1 GS, échéant le 30 avril 2020 et rachetées au deuxième trimestre de 2015 n'a pas eu d'incidence sur les fonds propres de deuxième catégorie.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15
Expositions au bilan					
1 Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des opérations de financement par titres (OFT) et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	409 667	401 111	394 020	368 210	365 531
2 Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres transitoires de première catégorie aux termes de Bâle III	(2 971)	(2 592)	(2 483)	(2 175)	(2 424)
3 Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 et 2)	406 696	398 519	391 537	366 035	363 107
Expositions sur dérivés					
4 Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	7 923	6 225	7 677	6 086	11 195
5 Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	13 393	13 260	12 187	12 523	12 553
6 Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-
7 (Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(6 267)	(4 980)	(4 664)	(5 095)	(4 648)
8 (Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-
9 Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	397	991	511	24 955	17 927
10 (Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	(169)	(764)	(295)	(24 762)	(17 730)
11 Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	15 277	14 732	15 416	13 707	19 297
Expositions sur opérations de financement par titres					
12 Actifs bruts liés aux OFT comptabilisés aux fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	34 811	33 334	31 350	41 775	38 019
13 (Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	-	-	-	-	-
14 Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	1 005	1 167	1 100	1 488	973
15 Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-
16 Total des expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	35 816	34 501	32 450	43 263	38 992
Autres expositions hors bilan					
17 Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	204 266	198 437	194 778	188 081	184 476
18 (Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(145 416)	(142 685)	(139 884)	(136 129)	(133 090)
19 Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	58 850	55 752	54 894	51 952	51 386
Fonds propres et expositions totales – Méthode transitoire					
20 Fonds propres de première catégorie	20 577	20 671	20 416	19 668	19 199
21 Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	516 639	503 504	494 297	474 957	472 782
Ratios de levier – Méthode transitoire					
22 Ratio de levier selon Bâle III	4,0 %	4,1 %	4,1 %	4,1 %	4,1 %
Méthode tout compris (exigé par le BSIF)					
23 Fonds propres de première catégorie – Méthode tout compris	19 716	19 520	19 284	18 551	17 771
24 (Ajustements réglementaires)	(3 573)	(3 544)	(3 305)	(2 856)	(3 269)
25 Total des expositions (somme des lignes 21 et 24, moins le montant déclaré à la ligne 2) – Méthode tout compris	516 037	502 552	493 475	474 276	471 937
26 Ratio de levier – Méthode tout compris	3,8 %	3,9 %	3,9 %	3,9 %	3,8 %

COMPARAISON SOMMAIRE DES ACTIFS COMPTABLES ET DE LA MESURE DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15
1 Actif consolidé total selon les états financiers publiés	479 032	463 309	457 842	439 203	445 223
2 Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais qui sortent de la consolidation réglementaire	132	228	252	285	264
3 Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure des expositions du ratio de levier	-	-	-	-	-
4 Ajustement pour instruments financiers dérivés	(16 662)	(11 609)	(14 614)	(13 040)	(19 828)
5 Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables)	1 005	1 167	1 100	1 488	973
6 Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montants en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	58 850	55 752	54 894	51 952	51 386
7 Autres ajustements	(5 718)	(5 343)	(5 177)	(4 931)	(5 236)
8 Expositions du ratio de levier	516 639	503 504	494 297	474 957	472 782

1 Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de Bâle III » du BSIF.

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE

(en millions de dollars)

	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14
Exigences minimales relatives au total des fonds propres²	APR (méthode tout compris¹)								
Risque de crédit									
Approche standard									
Expositions aux entreprises	3 952	316	3 614	3 610	3 324	3 868	3 521	3 395	3 309
Expositions aux entités souveraines	690	55	753	762	679	600	510	799	796
Expositions aux banques	411	33	327	278	283	277	275	265	457
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 373	190	2 213	2 241	2 078	2 207	1 959	1 897	1 932
Autres expositions associées au commerce de détail	695	56	649	641	622	669	598	608	614
Portefeuille de négociation	67	5	10	1	1	15	12	11	4
	8 188	655	7 566	7 533	6 987	7 636	6 875	6 975	7 108
Approche NI avancée									
Expositions aux entreprises	63 157	5 053	58 917	57 054	53 858	52 962	50 425	49 019	46 754
Expositions aux entités souveraines ³	2 187	175	2 081	1 732	1 569	1 681	1 628	1 717	1 728
Expositions aux banques	3 950	316	4 088	4 192	3 643	3 410	3 300	3 930	3 670
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	10 242	819	10 477	10 409	9 697	9 048	9 253	7 243	7 060
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	16 961	1 357	16 106	16 033	15 840	15 764	15 455	16 024	16 124
Autres expositions associées au commerce de détail	7 334	587	7 272	7 462	6 739	6 590	6 486	6 586	6 458
Capitaux propres	726	58	725	763	719	801	713	728	880
Portefeuille de négociation	3 213	257	2 930	3 148	2 437	3 231	2 074	2 286	2 470
Titrisations	2 108	169	2 011	2 063	2 046	2 096	1 887	2 008	2 276
Rajustement en fonction du facteur scalaire	6 582	527	6 266	6 161	5 782	5 723	5 456	5 355	5 219
	116 460	9 318	110 873	109 017	102 330	101 306	96 677	94 896	92 639
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit	12 785	1 023	12 381	12 153	11 923	11 883	14 940	14 735	12 903
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC)⁴	137 433	10 996	130 820	128 703	121 240	120 825	118 492	116 606	112 650
Risque de marché (approche des modèles internes et approche NI)									
Valeur à risque (VAR)	790	63	719	719	896	813	678	656	726
VAR en situation de crise	1 978	158	2 051	2 075	2 581	2 051	1 759	1 766	1 902
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 295	104	1 606	1 586	2 111	1 765	1 582	1 595	1 490
Titrisation et autres	27	2	32	42	20	124	27	94	30
Total du risque de marché	4 090	327	4 408	4 422	5 608	4 753	4 046	4 111	4 148
Risque opérationnel (approche des mesures avancées)	18 180	1 454	18 194	18 139	18 073	18 303	17 320	17 389	17 115
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC	A 159 703	12 777	153 422	151 264	144 921	143 881	139 858	138 106	133 913
Ajustements liés aux REC⁴									
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	B 2 880	230	2 685	2 625	2 030	2 673	1 392	1 814	1 970
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	C 3 196	256	2 979	2 912	2 252	2 966	1 588	2 068	1 970
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	D 3 466	277	3 230	3 158	2 443	3 216	1 881	2 450	1 970
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC⁴									
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	A+B 162 583	13 007	156 107	153 889	146 951	146 554	141 250	139 920	135 883
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	A+C 162 899	13 033	156 401	154 176	147 173	146 847	141 446	140 174	135 883
APR aux fins du total des fonds propres	A+D 163 169	13 054	156 652	154 422	147 364	147 097	141 739	140 556	135 883

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019. Certaines déductions des fonds propres feront l'objet d'une application progressive à raison de 20 % par année à compter de 2014. L'APR obtenu en appliquant la méthode transitoire n'est pas le même que celui obtenu par la méthode tout compris en raison surtout de la pondération en fonction du risque des montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF.

² Renvoie aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

³ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

⁴ Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les REC, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction de différents APR à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

s. o. Sans objet.

DE PREMIÈRE CATÉGORIE SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

	T1/16 vs T4/15		T4/15 vs T3/15		T3/15 vs T2/15		T2/15 vs T1/15	
Risque de crédit	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²
Solde au début de la période	133 505	7 898	131 328	7 982	123 270	6 465	123 498	7 871
Taille du portefeuille ³	3 425	429	3 028	31	4 293	635	2 004	(812)
Qualité du portefeuille ⁴	1 805	(231)	430	(128)	694	17	800	155
Mises à jour du modèle ⁵	(789)	-	(705)	-	(236)	-	-	-
Méthode et politique ⁶	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change	2 897	184	(37)	(4)	2 846	214	(1 990)	(118)
Divers	(530)	214	(539)	17	461	651	(1 042)	(631)
Solde à la fin de la période ⁷	140 313	8 494	133 505	7 898	131 328	7 982	123 270	6 465
Risque de marché	T1/16 vs T4/15		T4/15 vs T3/15		T3/15 vs T2/15		T2/15 vs T1/15	
Solde au début de la période	4 408		4 422		5 608		4 753	
Variations des niveaux de risque ⁸	(255)		(41)		(1 364)		737	
Mises à jour du modèle ⁵	-		-		364		-	
Méthode et politique ⁶	-		-		-		-	
Acquisitions et cessions	-		-		-		-	
Variations des taux de change	(63)		27		(186)		118	
Divers	-		-		-		-	
Solde à la fin de la période	4 090		4 408		4 422		5 608	
Risque opérationnel	T1/16 vs T4/15		T4/15 vs T3/15		T3/15 vs T2/15		T2/15 vs T1/15	
Solde au début de la période	18 194		18 139		18 073		18 303	
Variations des niveaux de risque ⁹	-		55		66		(230)	
Méthode et politique ⁶	(14)		-		-		-	
Acquisitions et cessions	-		-		-		-	
Solde à la fin de la période	18 180		18 194		18 139		18 073	

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

² Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

³ A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.

⁴ A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs/contreparties.

⁵ Ont trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

⁶ Ont trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) ainsi qu'aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

⁷ Comprend un montant de 2 880 M\$ (2 685 M\$ au quatrième trimestre de 2015) au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.

⁸ Ont trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

⁹ Ont trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise et dans les facteurs liés au contrôle interne.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT (EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT ¹)

(en millions de dollars)

	T1/16		T4/15		T3/15		T2/15		T1/15		T4/14		T3/14		T2/14	
	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements																
Expositions aux entreprises																
Montants utilisés	68 379	3 467	64 578	3 190	62 323	3 277	58 330	3 058	57 802	3 322	54 242	3 166	52 424	3 094	52 153	3 013
Engagements non utilisés	38 239	135	37 496	112	36 337	140	35 665	130	35 039	406	34 197	340	32 758	319	31 383	287
Transactions assimilées à des mises en pension	35 900	3	31 447	12	26 617	10	34 404	14	29 591	36	29 487	18	25 075	12	22 995	10
Divers – hors bilan	10 585	504	15 694	462	14 978	354	14 315	331	11 931	337	8 335	213	9 580	197	11 248	216
Dérivés de gré à gré	8 257	-	7 481	-	8 489	-	7 002	-	9 235	-	5 061	-	5 448	-	5 727	-
	161 360	4 109	156 696	3 776	148 744	3 781	149 716	3 533	143 598	4 101	131 322	3 737	125 285	3 622	123 506	3 526
Expositions aux entités souveraines																
Montants utilisés	38 940	5 167	37 498	5 204	36 560	5 243	22 705	4 720	22 606	4 931	20 472	4 067	24 718	4 027	24 274	3 985
Engagements non utilisés	4 779	-	4 812	-	4 480	-	5 018	-	4 868	-	5 019	-	5 300	-	5 411	-
Transactions assimilées à des mises en pension	5 699	-	7 410	-	6 059	-	9 830	-	6 416	-	8 041	-	5 556	-	5 391	-
Divers – hors bilan	742	-	884	-	735	-	582	-	443	-	443	-	445	-	419	-
Dérivés de gré à gré	4 559	-	3 666	-	4 365	-	2 370	-	4 049	-	2 167	-	1 927	-	2 033	-
	54 719	5 167	54 270	5 204	52 199	5 243	40 505	4 720	38 500	4 931	36 142	4 067	37 946	4 027	37 528	3 985
Expositions aux banques																
Montants utilisés	13 081	1 778	12 889	1 374	12 991	1 277	11 325	1 172	10 150	1 171	9 779	1 156	10 424	1 214	9 399	1 280
Engagements non utilisés	1 002	-	877	-	828	-	976	-	976	-	939	-	741	-	861	-
Transactions assimilées à des mises en pension	30 807	-	33 800	-	37 011	-	34 698	-	34 055	2	32 174	5	32 171	6	30 065	6
Divers – hors bilan	58 833	-	61 022	-	68 321	-	68 572	-	66 980	-	59 826	-	57 413	-	57 910	-
Dérivés de gré à gré	5 759	168	5 153	26	4 895	14	5 137	12	7 219	32	4 945	22	4 945	21	5 395	9
	109 482	1 946	113 741	1 400	124 046	1 291	120 708	1 184	119 380	1 205	108 116	1 183	105 694	1 241	103 630	1 295
Expositions brutes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	325 561	11 222	324 707	10 380	324 989	10 315	310 929	9 437	301 478	10 237	275 580	8 987	268 925	8 890	264 664	8 806
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	62 423	-	64 407	-	60 966	-	69 730	-	62 203	-	63 718	-	55 884	-	53 220	-
Expositions nettes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	263 138	11 222	260 300	10 380	264 023	10 315	241 199	9 437	239 275	10 237	211 862	8 987	213 041	8 890	211 444	8 806
Portefeuilles de détail																
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier																
Montants utilisés	185 953	2 802	182 779	2 602	178 772	2 609	175 255	2 419	173 451	2 561	171 841	2 289	169 327	2 225	166 772	2 265
Engagements non utilisés	21 176	-	21 396	-	21 015	-	22 907	-	21 429	-	21 699	-	21 938	-	21 138	-
	207 129	2 802	204 175	2 602	199 787	2 609	198 162	2 419	194 880	2 561	193 540	2 289	191 265	2 225	187 910	2 265
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles																
Montants utilisés	20 596	-	20 435	-	20 099	-	19 726	-	19 519	-	19 557	-	19 332	-	19 138	-
Engagements non utilisés	45 956	-	44 983	-	44 772	-	46 662	-	46 277	-	44 849	-	41 223	-	41 344	-
Divers – hors bilan	265	-	304	-	303	-	284	-	249	-	275	-	267	-	259	-
	66 817	-	65 722	-	65 174	-	66 672	-	66 045	-	64 681	-	60 822	-	60 741	-
Autres expositions associées au commerce de détail																
Montants utilisés	9 221	813	9 268	762	9 361	751	9 184	731	8 890	778	8 808	697	8 691	707	8 534	716
Engagements non utilisés	1 910	27	1 888	26	1 839	26	1 588	24	1 588	25	1 537	44	1 497	21	1 483	21
Divers – hors bilan	38	-	36	-	36	-	37	-	44	-	31	-	32	-	31	-
	11 169	840	11 192	788	11 236	777	10 809	755	10 522	803	10 376	741	10 220	728	10 048	737
Total des portefeuilles de détail	285 115	3 642	281 089	3 390	276 197	3 386	275 643	3 174	271 447	3 364	268 597	3 030	262 307	2 953	258 699	3 002
Expositions liées aux titrisations	18 868	-	15 876	-	15 937	-	14 968	-	15 531	-	14 990	-	15 084	-	15 195	-
Expositions brutes au risque de crédit	629 544	14 864	621 672	13 770	617 123	13 701	601 540	12 611	588 456	13 601	559 167	12 017	546 316	11 843	538 558	11 808
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	62 423	-	64 407	-	60 966	-	69 730	-	62 203	-	63 718	-	55 884	-	53 220	-
Expositions nettes au risque de crédit	567 121	14 864	557 265	13 770	556 157	13 701	531 810	12 611	526 253	13 601	495 449	12 017	490 432	11 843	485 338	11 808

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ¹

(en millions de dollars)

	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14
Entreprises et gouvernements									
Canada									
Montants utilisés	70 148	63 894	58 604	55 082	57 669	54 544	51 290	51 466	54 784
Engagements non utilisés	32 279	32 085	30 871	30 930	30 171	30 552	29 759	29 043	29 050
Transactions assimilées à des mises en pension	5 369	3 227	3 497	4 823	4 053	2 671	3 222	3 031	4 056
Divers – hors bilan	44 658	51 269	54 703	55 576	56 712	48 962	50 162	48 812	49 981
Dérivés de gré à gré	10 610	9 050	10 870	8 030	12 778	6 589	6 257	7 062	9 405
	163 064	159 525	158 545	154 441	161 383	143 318	140 690	139 414	147 276
États-Unis									
Montants utilisés	38 836	41 846	43 365	28 392	24 773	22 699	27 106	25 749	19 739
Engagements non utilisés	8 355	7 589	7 407	7 633	7 969	6 875	6 402	6 020	6 484
Transactions assimilées à des mises en pension	4 007	4 323	4 562	3 614	3 244	2 910	3 275	1 810	3 636
Divers – hors bilan	20 097	20 541	23 303	20 028	15 957	15 698	13 192	14 933	9 980
Dérivés de gré à gré	2 352	2 386	2 226	2 271	1 907	1 670	1 718	1 851	2 163
	73 647	76 685	80 863	61 938	53 850	49 852	51 693	50 363	42 002
Europe									
Montants utilisés	5 119	3 882	4 099	3 799	2 985	2 707	3 513	3 419	3 839
Engagements non utilisés	2 539	2 587	2 531	2 066	1 595	1 708	1 715	1 578	1 684
Transactions assimilées à des mises en pension	451	496	478	575	473	270	246	248	416
Divers – hors bilan	4 855	5 082	5 553	7 291	6 510	3 420	3 575	5 305	3 673
Dérivés de gré à gré	4 007	3 642	3 127	3 030	4 416	3 111	3 100	3 251	4 028
	16 971	15 689	15 788	16 761	15 979	11 216	12 149	13 801	13 640
Autres pays									
Montants utilisés	6 297	5 343	5 806	5 087	5 131	4 543	5 657	5 192	5 348
Engagements non utilisés	847	924	836	1 030	1 148	1 020	923	1 014	1 086
Transactions assimilées à des mises en pension	156	204	184	190	89	133	175	142	209
Divers – hors bilan	550	708	475	574	293	524	509	527	246
Dérivés de gré à gré	1 606	1 222	1 526	1 178	1 402	1 256	1 245	991	1 157
	9 456	8 401	8 827	8 059	8 063	7 476	8 509	7 866	8 046
	263 138	260 300	264 023	241 199	239 275	211 862	213 041	211 444	210 964

¹ Ce tableau présente les renseignements relatifs à nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. La quasi-totalité de nos expositions liées au portefeuille de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada. Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – PROFIL DES ÉCHÉANCES ¹

(en millions de dollars)

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Expositions aux entreprises

Moins de 1 an ²

1 an à 3 ans

3 ans à 5 ans

Plus de 5 ans

Expositions aux entités souveraines

Moins de 1 an ²

1 an à 3 ans

3 ans à 5 ans

Plus de 5 ans

Expositions aux banques

Moins de 1 an ²

1 an à 3 ans

3 ans à 5 ans

Plus de 5 ans

Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Portefeuilles de détail

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Moins de 1 an ²

1 an à 3 ans

3 ans à 5 ans

Plus de 5 ans

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Moins de 1 an ²

Autres expositions associées au commerce de détail

Moins de 1 an ²

1 an à 3 ans

3 ans à 5 ans

Plus de 5 ans

Total des portefeuilles de détail

Total des expositions au risque de crédit

	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements									
Expositions aux entreprises									
Moins de 1 an ²	47 050	47 455	48 044	45 367	42 823	34 654	34 984	35 925	37 341
1 an à 3 ans	43 718	41 773	39 223	36 976	37 537	35 826	35 931	35 700	36 914
3 ans à 5 ans	37 930	36 547	35 775	35 217	34 690	31 806	30 489	29 815	30 871
Plus de 5 ans	1 447	1 454	1 210	989	1 226	936	816	963	517
	130 145	127 229	124 252	118 549	116 276	103 222	102 220	102 403	105 643
Expositions aux entités souveraines									
Moins de 1 an ²	15 493	20 291	29 199	18 566	15 757	13 997	12 854	12 525	7 284
1 an à 3 ans	16 780	15 559	10 932	6 692	7 430	5 959	11 415	11 060	8 716
3 ans à 5 ans	15 175	9 802	4 719	5 435	8 834	7 935	7 774	8 230	10 173
Plus de 5 ans	1 939	1 607	1 564	673	803	719	662	692	1 145
	49 387	47 259	46 414	31 366	32 824	28 610	32 705	32 507	27 318
Expositions aux banques									
Moins de 1 an ²	69 690	72 018	79 922	78 454	77 851	69 453	65 693	63 890	59 399
1 an à 3 ans	11 174	9 414	9 442	9 430	8 611	6 992	8 882	9 517	11 422
3 ans à 5 ans	1 710	3 354	2 997	1 940	2 028	2 109	2 385	1 831	5 063
Plus de 5 ans	1 032	1 026	996	1 460	1 685	1 476	1 156	1 296	2 119
	83 606	85 812	93 357	91 284	90 175	80 030	78 116	76 534	78 003
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	263 138	260 300	264 023	241 199	239 275	211 862	213 041	211 444	210 964
Portefeuilles de détail									
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier									
Moins de 1 an ²	76 395	80 552	79 913	78 995	71 987	69 029	67 124	63 641	60 748
1 an à 3 ans	57 985	54 158	55 112	57 629	63 986	68 559	70 539	73 005	75 075
3 ans à 5 ans	71 271	68 117	63 600	60 341	57 612	54 480	51 933	49 175	47 077
Plus de 5 ans	1 478	1 348	1 162	1 197	1 295	1 472	1 669	2 089	2 508
	207 129	204 175	199 787	198 162	194 880	193 540	191 265	187 910	185 408
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles									
Moins de 1 an ²	66 817	65 722	65 174	66 672	66 045	64 681	60 822	60 741	60 455
	66 817	65 722	65 174	66 672	66 045	64 681	60 822	60 741	60 455
Autres expositions associées au commerce de détail									
Moins de 1 an ²	10 785	10 813	10 804	10 344	10 096	9 933	9 778	9 575	9 305
1 an à 3 ans	211	214	271	301	261	278	280	315	337
3 ans à 5 ans	104	108	108	109	109	108	104	100	101
Plus de 5 ans	69	57	53	55	56	57	58	58	59
	11 169	11 192	11 236	10 809	10 522	10 376	10 220	10 048	9 802
Total des portefeuilles de détail	285 115	281 089	276 197	275 643	271 447	268 597	262 307	258 699	255 665
Total des expositions au risque de crédit	548 253	541 389	540 220	516 842	510 722	480 459	475 348	470 143	466 629

¹ Exclut les expositions liées aux titrisations.

² Les emprunts à vue sont inclus dans la catégorie « Moins de 1 an ».

RISQUE DE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

	T1/16			Montant de l'équivalent crédit ¹	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	
	Coût de remplacement actuel				Montant pondéré en fonction du risque									
	Négociation	GAP	Total											
Dérivés de taux d'intérêt														
Dérivés de gré à gré														
Contrats de garantie de taux d'intérêt	20	1	21	18	-	8	28	10	10	4	3	3	2	
Swaps	12 527	935	13 462	5 246	1 013	884	851	758	960	637	729	823	1 093	
Options achetées	181	3	184	32	15	26	16	18	14	10	14	14	14	
	12 728	939	13 667	5 296	1 028	918	895	786	984	651	746	840	1 109	
Dérivés négociés en Bourse	-	-	-	64	2	3	2	1	3	2	3	3	3	
Total des dérivés de taux d'intérêt	12 728	939	13 667	5 360	1 030	921	897	787	987	653	749	843	1 112	
Dérivés de change														
Dérivés de gré à gré														
Contrats à terme de gré à gré	4 372	15	4 387	3 338	911	668	814	637	1 010	528	493	433	621	
Swaps	7 089	3 695	10 784	3 625	653	656	600	478	571	497	417	466	1 151	
Options achetées	425	-	425	548	222	173	230	158	260	108	66	79	99	
	11 886	3 710	15 596	7 511	1 786	1 497	1 644	1 273	1 841	1 133	976	978	1 871	
Dérivés de crédit														
Dérivés de gré à gré														
Swaps sur défaillance – protection souscrite	175	14	189	194	12	14	18	44	41	46	36	38	90	
Swaps sur défaillance – protection vendue	-	-	-	-	-	-	-	9	6	18	7	-	-	
	175	14	189	194	12	14	18	53	47	64	43	38	90	
Dérivés sur actions														
Dérivés de gré à gré	454	-	454	1 492	254	254	235	201	219	141	121	108	138	
Dérivés négociés en Bourse	370	-	370	1 211	32	36	14	17	16	16	14	3	8	
	824	-	824	2 703	286	290	249	218	235	157	135	111	146	
Dérivés sur métaux précieux														
Dérivés de gré à gré	30	-	30	21	6	6	7	7	8	2	3	3	5	
Dérivés négociés en Bourse	28	-	28	94	3	8	2	-	-	1	1	-	-	
	58	-	58	115	9	14	9	7	8	3	4	3	5	
Autres dérivés sur marchandises														
Dérivés de gré à gré	1 262	-	1 262	1 642	524	616	682	442	526	438	678	791	607	
Dérivés négociés en Bourse	343	-	343	2 031	68	77	30	30	30	44	49	34	42	
	1 605	-	1 605	3 673	592	693	712	472	556	482	727	825	649	
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales					437	347	440	350	343	281	258	323	290	
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liée aux REC					2 880	2 685	2 625	2 030	2 673	1 392	1 814	1 971	2 616	
Total des dérivés avant la compensation	27 276	4 663	31 939	19 556	7 032	6 461	6 594	5 190	6 690	4 165	4 706	5 092	6 779	
Moins : incidence des accords généraux de compensation ²				(21 484)										
Total des dérivés				10 455	19 556	7 032	6 461	6 594	5 190	6 690	4 165	4 706	5 092	6 779

¹ Somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 4 770 M\$ (3 586 M\$ au quatrième trimestre de 2015). Les garanties sont composées de liquidités de 2 846 M\$ (2 528 M\$ au quatrième trimestre de 2015) et de titres du gouvernement de 1 924 M\$ (1 058 M\$ au quatrième trimestre de 2015).

² Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹

(en millions de dollars)

Note de la CIBC Expositions aux entreprises	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T1/16						T4/15							
				ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
De première qualité																	
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	1 896	34	70	0,02	17	5	96	1 810	40	69	0,02	14	4	76
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	556	291	67	0,03	25	8	42	11 721	231	66	0,04	5	1	78
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	8 112	992	67	0,04	11	2	162	1 507	909	66	0,04	21	7	104
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	2 530	1 951	67	0,05	38	15	387	2 152	1 738	67	0,05	35	14	312
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	3 239	2 744	66	0,08	36	19	630	2 780	2 419	66	0,08	36	19	517
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	5 341	2 449	68	0,10	44	27	1 324	5 010	2 623	68	0,11	41	29	1 433
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	9 113	5 993	67	0,13	43	36	3 311	8 563	5 999	67	0,14	44	39	3 308
41	0,15 %-0,22 %	BBB+	Baa1	15 298	7 742	69	0,17	43	40	6 086	13 574	7 107	69	0,18	43	40	5 498
44	0,19 %-0,30 %	BBB	Baa2	13 513	7 038	69	0,25	43	47	6 362	13 103	8 990	69	0,26	43	49	6 366
47	0,31 %-0,38 %	BBB-	Baa3	13 297	7 429	69	0,34	39	51	6 789	12 395	6 908	70	0,36	39	52	6 417
				72 895	36 663	68	0,18	38	35	25 189	72 615	36 964	68	0,18	34	33	24 109
De qualité inférieure																	
51	0,39 %-0,61 %	BB+	Ba1	11 929	6 768	58	0,53	36	57	6 852	11 081	6 072	58	0,49	36	54	5 987
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	13 786	6 794	58	0,74	32	57	7 910	13 720	6 543	58	0,72	31	56	7 738
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	9 679	4 480	60	1,34	32	66	6 424	8 925	4 031	60	1,40	32	65	5 804
61	1,93 %-3,69 %	B+	B1	6 405	2 408	60	2,19	31	71	4 568	6 254	2 216	61	2,29	29	67	4 204
64	3,70 %-7,27 %	B	B2	4 209	1 379	62	4,43	31	85	3 559	4 367	1 426	61	4,66	31	88	3 824
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	836	254	60	8,92	36	130	1 088	897	219	59	9,57	34	128	1 148
				46 844	22 083	59	1,49	33	65	30 401	45 244	20 507	59	1,57	32	63	28 705
Liste de surveillance																	
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	904	88	51	18,31	23	110	995	213	54	62	17,66	27	124	264
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	185	18	50	16,98	40	192	355	112	7	48	15,53	32	14	165
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	1 001	170	49	33,16	26	136	1 361	504	138	52	33,66	18	96	484
				2 090	276	50	25,31	26	130	2 711	829	199	54	27,10	22	110	913
Défaut																	
90	100,00 %	D	C	577	50	54	100,00	39	222	1 260	525	13	50	100,00	37	222	1 167
				577	50	54	100,00	39	222	1 260	525	13	50	100,00	37	222	1 167
				122 406	59 072	65	1,56	36	48	59 561	119 213	57 683	65	1,33	33	46	54 894
Expositions aux entités souveraines																	
De première qualité																	
00	0,01 %-0,015 %	AAA	Aaa	28 583	187	67	0,01	5	1	211	29 296	187	67	0,01	5	1	150
10	0,016 %-0,025 %	AAA	Aaa	10 210	888	67	0,02	15	3	317	9 057	884	67	0,02	15	3	289
21	0,016 %-0,025 %	AA+	Aa1	3 983	1 738	66	0,02	16	2	89	2 602	1 611	66	0,02	9	2	51
24	0,016 %-0,025 %	AA	Aa2	1 296	268	77	0,02	38	9	120	1 001	285	77	0,02	36	8	85
27	0,026 %-0,035 %	AA-	Aa3	1 279	1 285	69	0,03	19	5	69	1 457	1 350	69	0,03	25	7	98
31	0,036 %-0,05 %	A+	A1	1 083	792	69	0,04	25	8	83	941	897	69	0,04	24	8	79
34	0,06 %-0,065 %	A	A2	1 108	755	70	0,05	20	8	89	1 031	738	70	0,06	20	9	96
37	0,066 %-0,08 %	A-	A3	406	391	68	0,09	21	13	53	404	394	68	0,10	21	14	57
41	0,09 %-0,16 %	BBB+	Baa1	584	412	68	0,15	25	18	106	583	418	68	0,16	25	20	115
44	0,16 %-0,26 %	BBB	Baa2	149	57	78	0,25	43	39	58	175	56	77	0,26	41	40	71
47	0,27 %-0,42 %	BBB-	Baa3	104	39	81	0,35	47	53	55	61	25	82	0,37	55	66	40
				48 785	6 812	68	0,02	11	3	1 250	46 608	6 845	68	0,02	10	2	1 131
De qualité inférieure																	
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	66	21	60	0,55	39	70	46	71	34	61	0,50	43	75	53
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	501	232	49	0,76	8	12	58	508	220	48	0,72	7	11	56
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	11	2	76	1,45	33	76	8	13	2	76	1,46	32	76	10
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	6	2	75	2,54	11	26	2	3	1	76	2,40	15	3	1
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	16	1	76	6,23	31	97	15	16	1	75	5,59	27	81	13
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				600	258	50	0,91	12	22	129	611	258	50	0,84	13	22	133
Liste de surveillance																	
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut																	
90	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				49 385	7 070	68	0,03	11	3	1 379	47 219	7 103	68	0,03	10	3	1 264

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Note de la CIBC	Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T1/16						T4/15							
					Montants notionnels des engagements non utilisés		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	Montants notionnels des engagements non utilisés		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions		
					ECD	APR	ECD	APR	ECD	APR	ECD	APR	ECD	APR	ECD	APR		
De première qualité					2 286	-	-	0,01	13	3	74	3 339	-	-	0,01	10	3	92
21		0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	24	100	-	0,03	31	12	3	44	101	-	0,03	23	7	376
24		0,04 %-0,05 %	AA+	Aa1	32 189	-	-	0,04	6	1	388	32 471	-	-	0,04	6	1	3
27		0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	8 453	-	-	0,05	16	4	329	7 678	-	-	0,05	15	4	294
31		0,07 %-0,09 %	A+	A1	11 014	-	-	0,08	13	6	642	11 426	-	-	0,08	13	5	606
34		0,09 %-0,12 %	A	A2	8 007	77	67	0,10	17	8	663	8 643	3	73	0,11	15	8	696
37		0,13 %-0,16 %	A-	A3	9 606	230	67	0,13	14	8	794	10 580	130	67	0,14	13	7	783
41		0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	6 574	333	67	0,17	14	9	622	6 370	344	67	0,18	14	12	734
44		0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	2 447	642	67	0,25	13	11	281	2 095	630	67	0,26	13	13	265
47		0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	753	129	68	0,35	19	21	160	1 112	124	68	0,37	16	18	196
De qualité inférieure					81 353	1 511	63	0,08	11	5	3 956	83 758	1 332	62	0,09	11	5	4 045
51		0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	823	-	-	0,55	25	32	264	707	-	-	0,50	25	28	197
54		0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	713	-	-	0,76	19	28	201	716	-	-	0,72	20	28	201
57		1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	75	1	66	1,45	13	32	24	65	1	66	1,46	13	31	20
61		1,93 %-3,99 %	B+	B1	242	2	73	2,54	8	19	46	129	2	73	2,40	13	32	41
64		4,00 %-7,27 %	B	B2	394	87	60	6,23	27	97	382	423	81	60	5,59	27	97	412
67		7,28 %-12,11 %	B-	B3	2	-	-	9,77	27	101	2	-	-	-	-	-	-	-
Liste de surveillance					2 249	90	60	1,86	21	41	919	2 040	84	60	1,78	23	43	871
70		12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75		12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80		20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
90		100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					83 602	1 601	63	0,13	11	6	4 875	85 798	1 416	62	0,13	11	6	4 916
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)					255 393	67 743	65	0,80	23	26	65 815	252 230	66 202	65	0,68	21	24	61 074
Très bon profil					6 966	55	58	-	70	4 877	7 198	72	57	-	70	5 036		
Bon profil					539	4	-	-	90	485	556	15	47	-	90	500		
Profil satisfaisant					181	31	68	-	115	208	264	21	71	-	115	304		
Profil faible					54	-	-	-	252	136	47	-	-	-	249	117		
Défaut					5	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-		
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					7 745	90	59	-	74	5 706	8 070	108	58	-	74	5 957		
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					263 138	67 833	65	-	27	71 521	260 300	66 310	65	-	26	67 031		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹

(en millions de dollars)

				T3/15						T2/15								
				Montants notionnels des engagements non utilisés		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Montants notionnels des engagements non utilisés		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	
Note de la CIBC	Expositions aux entreprises	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	ECD					ECD								
De première qualité																		
10	0,03 %-0,03 %		AAA	Aaa	1 023	55	69	0,02	15	5	54	1 099	52	74	0,02	13	4	48
21	0,03 %-0,03 %		AA+	Aa1	11 522	231	66	0,04	6	1	88	12 377	228	80	0,04	6	1	106
24	0,04 %-0,05 %		AA	Aa2	1 673	835	67	0,04	18	6	95	1 229	856	76	0,04	20	7	83
27	0,05 %-0,06 %		AA-	Aa3	2 072	1 741	67	0,05	35	15	312	2 147	1 374	78	0,05	36	12	264
31	0,07 %-0,09 %		A+	A1	2 992	2 566	66	0,08	35	20	585	2 107	1 593	79	0,08	34	20	429
34	0,09 %-0,12 %		A	A2	5 511	2 950	68	0,11	41	28	1 524	4 609	2 495	75	0,11	41	30	1 381
37	0,13 %-0,16 %		A-	A3	8 440	5 831	67	0,14	43	36	3 069	9 154	6 085	77	0,14	44	38	3 455
41	0,17 %-0,22 %		BBB+	Baa1	13 003	6 947	69	0,18	41	39	5 119	12 292	6 799	75	0,18	39	37	4 543
44	0,23 %-0,30 %		BBB	Baa2	13 297	8 266	69	0,26	43	49	6 499	13 888	8 631	75	0,26	42	48	6 645
47	0,31 %-0,42 %		BBB-	Baa3	11 274	6 250	70	0,36	38	52	5 886	9 532	4 887	72	0,35	39	52	4 963
					70 807	35 672	68	0,18	34	33	23 231	68 434	33 000	75	0,17	33	32	21 917
De qualité inférieure																		
51	0,43 %-0,61 %		BB+	Ba1	11 728	7 031	58	0,49	34	53	6 252	10 888	6 379	57	0,49	35	54	5 858
54	0,62 %-1,09 %		BB	Ba2	11 926	5 055	59	0,72	32	56	6 679	11 525	5 177	54	0,72	31	54	6 235
57	1,10 %-1,92 %		BB-	Ba3	9 218	4 203	60	1,41	31	65	6 032	8 562	4 363	55	1,40	31	66	5 640
61	1,93 %-3,99 %		B+	B1	6 092	2 141	60	2,29	28	66	4 011	5 713	2 067	53	2,27	29	67	3 816
64	4,00 %-7,27 %		B	B2	4 244	1 428	60	4,67	31	88	3 733	3 595	1 138	53	4,51	31	86	3 092
67	7,28 %-12,11 %		B-	B3	886	161	58	9,55	32	120	1 059	742	179	43	9,53	28	107	797
					44 094	20 019	59	1,58	32	63	27 766	41 005	19 303	55	1,51	32	62	25 438
Liste de surveillance																		
70	12,12 %-20,67 %		CCC+	Caa1	194	39	61	17,23	33	152	294	324	54	58	16,40	23	107	346
75	12,12 %-20,67 %		CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	82	-	-	15,53	31	142	117	145	39	64	15,53	29	136	197
80	20,68 %-99,99 %		CC à C	Ca	512	158	53	33,26	18	98	504	71	19	63	37,37	47	240	171
					788	197	55	27,47	23	116	915	540	112	61	18,93	28	132	714
Défaut																		
90	100,00 %		D	C	486	9	59	100,00	38	221	1 076	451	12	52	100,00	41	243	1 096
					486	9	59	100,00	38	221	1 076	451	12	52	100,00	41	243	1 096
					116 175	55 897	65	1,31	33	46	52 988	110 430	52 427	68	1,17	33	45	49 165
Expositions aux entités souveraines																		
De première qualité																		
00	0,01 %-0,015 %		AAA	Aaa	32 277	189	67	0,01	5	-	96	19 201	188	80	0,01	5	-	75
10	0,016 %-0,025 %		AAA	Aaa	6 474	880	67	0,02	13	3	177	4 516	976	80	0,02	7	1	63
21	0,016 %-0,025 %		AA+	Aa1	2 055	1 598	66	0,02	11	2	42	2 334	1 497	80	0,02	11	2	37
24	0,016 %-0,025 %		AA	Aa2	784	290	77	0,02	29	6	48	427	313	79	0,02	20	4	16
27	0,026 %-0,035 %		AA-	Aa3	1 514	1 399	69	0,03	23	6	92	1 608	1 417	79	0,03	22	6	98
31	0,036 %-0,05 %		A+	A1	771	692	69	0,04	23	8	61	725	558	78	0,04	24	7	54
34	0,06 %-0,065 %		A	A2	722	485	72	0,06	15	7	51	744	487	78	0,06	15	7	52
37	0,066 %-0,08 %		A-	A3	402	360	68	0,10	21	16	62	386	280	79	0,10	18	15	57
41	0,09 %-0,16 %		BBB+	Baa1	513	392	68	0,16	25	19	97	497	354	79	0,16	23	19	92
44	0,16 %-0,26 %		BBB	Baa2	198	93	74	0,26	39	37	73	241	88	77	0,26	39	38	90
47	0,27 %-0,42 %		BBB-	Baa3	57	27	82	0,37	52	57	33	65	24	74	0,37	47	52	34
					45 767	6 405	68	0,02	9	2	832	30 744	6 182	79	0,02	8	2	668
De qualité inférieure																		
51	0,43 %-0,61 %		BB+	Ba1	62	34	62	0,50	45	55	34	54	16	61	0,50	50	61	33
54	0,62 %-1,09 %		BB	Ba2	522	153	46	0,72	6	9	47	498	208	52	0,72	6	9	44
57	1,10 %-1,92 %		BB-	Ba3	12	2	76	1,46	29	73	9	13	3	62	1,46	29	73	9
61	1,93 %-3,99 %		B+	B1	3	1	76	2,40	17	42	1	2	1	68	2,40	14	39	1
64	4,00 %-7,27 %		B	B2	9	-	-	5,59	24	70	7	15	1	65	5,59	26	77	12
67	7,28 %-12,11 %		B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					608	190	49	0,80	11	16	98	582	229	53	0,85	11	17	99
Liste de surveillance																		
70	12,12 %-20,67 %		CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	12,12 %-20,67 %		CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 %-99,99 %		CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut																		
90	100,00 %		D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					46 375	6 595	68	0,03	9	2	930	31 326	6 411	78	0,04	8	2	767

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE)¹ (suite)

(en millions de dollars)

				T3/15						T2/15								
				ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	
Note de la CIBC	Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service														
De première qualité																		
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	3 429	-	-	0,01	10	2	62	1 959	-	-	0,01	5	2	30	
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	64	102	-	0,02	18	5	3	424	93	-	0,04	36	4	18	
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	35 262	-	-	0,04	6	1	430	7 858	-	-	0,04	9	3	226	
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	8 730	-	-	0,05	18	5	396	35 135	-	-	0,05	7	2	535	
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	13 446	-	-	0,08	12	5	732	16 276	-	-	0,08	10	4	679	
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	9 319	3	73	0,11	17	9	814	8 213	2	80	0,11	12	7	567	
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	10 434	129	67	0,14	13	7	777	7 510	130	80	0,14	10	6	443	
41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	7 206	294	67	0,18	10	9	622	8 679	507	78	0,17	13	8	724	
44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	1 786	557	67	0,26	13	12	214	1 498	327	80	0,26	15	14	206	
47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	1 879	170	68	0,37	19	19	356	2 066	200	80	0,37	17	17	356	
					91 555	1 255	62	0,09	11	5	4 406	89 618	1 259	73	0,09	9	4	3 784
De qualité inférieure																		
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	143	-	-	0,50	24	28	40	198	-	-	0,50	18	23	46	
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	972	-	-	0,72	17	23	225	833	-	-	0,72	17	23	194	
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	103	1	66	1,46	12	28	28	192	1	70	1,46	7	16	31	
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	150	2	73	2,40	14	33	50	34	2	70	2,39	52	127	43	
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	421	81	60	5,59	18	64	269	395	74	70	5,59	20	68	269	
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
					1 789	84	60	2,03	17	34	612	1 652	77	69	1,98	17	35	583
Liste de surveillance																		
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Défaut																		
90	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
					93 344	1 339	62	0,12	11	5	5 018	91 270	1 336	73	0,12	10	5	4 367
					255 894	63 831	65	0,65	21	23	58 936	233 026	60 174	69	0,61	20	23	54 299
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																		
Très bon profil					7 262	89	58	-	-	70	5 083	7 252	177	64	-	70	5 077	
Bon profil					527	11	45	-	-	90	475	538	43	44	-	90	484	
Profil satisfaisant					306	27	70	-	-	115	352	341	46	50	-	115	392	
Profil faible					29	-	-	-	-	245	71	37	-	-	-	251	93	
Défaut					5	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	
					8 129	127	60	-	-	74	5 981	8 173	266	58	-	74	6 046	
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					264 023	63 958	65	-	-	25	64 917	241 199	60 440	69	-	25	60 345	

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit et avant la provision pour pertes sur créances.

VARIATIONS DANS LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹

(en millions de dollars)

		T1/16 vs T4/15						T4/15 vs T3/15							
Note de la CIBC	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
Expositions aux entreprises	Tranches de PD	Poor's													
De première qualité	0,03 %-0,38 %	AAA à BBB-	280	(301)	-	4	2	1 080	1 808	1 292	-	-	-	-	878
De qualité inférieure	0,39 %-12,11 %	BB+ à B-	1 600	1 576	-	(0,08)	1	2 1 696	1 150	488	-	(0,01)	-	-	939
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	1 261	77	(4)	(1,79)	4	20 1 798	41	2	(1)	(0,37)	(1)	(6)	(2)
Défaut	100,00 %	D	52	37	4	-	2	93	39	4	(9)	-	(1)	1	91
			3 193	1 389	-	0,23	3	2 4 667	3 038	1 786	-	0,02	-	-	1 906
Expositions aux entités souveraines															
De première qualité	0,01 %-0,42 %	AAA à BBB-	2 177	(33)	-	-	1	1 119	841	440	-	-	1	-	299
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	(11)	-	-	0,07	(1)	(4)	3	68	1	0,04	2	6	35
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	100,00 %	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			2 166	(33)	-	-	1	- 115	844	508	-	-	1	1	334
Expositions aux banques															
De première qualité	0,03 %-0,42 %	AAA à BBB-	(2 405)	179	1	(0,01)	-	(89)	(7 797)	77	-	-	-	-	(361)
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	209	6	-	0,08	(2)	(2) 48	251	-	-	(0,25)	6	9	259
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	100,00 %	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			(2 196)	185	1	-	(41)	(7 546)	(7 546)	77	-	0,01	-	1	(102)
			3 163	1 541	-	0,12	2	2 4 741	(3 664)	2 371	-	0,03	-	1	2 138
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)															
Très bon profil			(232)	(17)	1	-	-	(159)	(64)	(17)	(1)	-	-	-	(47)
Bon profil			(17)	(11)	(47)	-	-	(15)	29	4	2	-	-	-	25
Profil satisfaisant			(83)	10	(3)	-	-	(96)	(42)	(6)	1	-	-	-	(48)
Profil faible			7	-	-	-	-	3 19	18	-	-	-	-	-	4 46
Défaut			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			(325)	(18)	1	-	-	(251)	(59)	(19)	(2)	-	-	-	(24)
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements			2 838	1 523	-	-	1	4 490	(3 723)	2 352	-	-	-	1	2 114
		T3/15 vs T2/15						T2/15 vs T1/15							
Note de la CIBC	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
Expositions aux entreprises	Tranches de PD	Poor's													
De première qualité	0,03 %-0,42 %	AAA à BBB-	2 373	2 672	(7)	0,01	1	1 314	642	177	-	(0,01)	(2)	(2)	(1 021)
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	3 089	716	4	0,07	-	1 2 328	1 488	783	-	0,06	-	1	1 298
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	248	85	(6)	8,54	(5)	(16) 201	(53)	(62)	6	0,63	(4)	(19)	(184)
Défaut	100,00 %	D	35	(3)	7	-	(3)	(22) (20)	9	1	(11)	-	-	(4)	4
			5 745	3 470	(3)	0,14	-	1 3 823	2 086	899	-	0,02	(1)	-	97
Expositions aux entités souveraines															
De première qualité	0,01 %-0,42 %	AAA à BBB-	15 023	223	(11)	-	1	164	(1 465)	84	-	-	(1)	-	(77)
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	26	(39)	(4)	(0,05)	-	(1) (1)	9	28	26	(0,18)	(1)	(4)	(20)
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	100,00 %	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			15 049	184	(10)	(0,01)	1	- 163	(1 456)	112	1	-	(1)	(1)	(97)
Expositions aux banques															
De première qualité	0,03 %-0,42 %	AAA à BBB-	1 937	(4)	(11)	-	2	1 622	1 753	2	-	-	-	-	93
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	137	7	(9)	0,05	-	(1) 29	(646)	(6)	(1)	(1,33)	(8)	8	(31)
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	100,00 %	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			2 074	3	(11)	-	1	- 651	1 107	(4)	-	(0,05)	-	-	62
			22 868	3 657	(4)	0,04	1	- 4 637	1 737	1 007	-	-	(1)	-	62
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)															
Très bon profil			10	(88)	(6)	-	-	6	111	88	9	-	-	-	78
Bon profil			(11)	(32)	1	-	-	(9)	61	24	26	-	-	-	55
Profil satisfaisant			(35)	(19)	20	-	-	(40)	(3)	(2)	(2)	-	-	-	(1)
Profil faible			(8)	-	-	-	-	(6) (22)	15	-	-	-	-	-	(4) 37
Défaut			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			(44)	(139)	2	-	-	(65)	187	110	9	-	-	-	169
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements			22 824	3 518	(4)	-	-	4 572	1 924	1 117	-	-	-	-	231

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit et avant la provision pour pertes sur créances.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T1/16							% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
		ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³		Tranches de PD								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	103 164	-	-	0,01	5	1	977	1	1
	0,11 % - 0,20 %	39	-	-	0,14	22	18	7	-	18
Très faible	0,21 % - 0,35 %	11	-	-	0,25	23	25	3	-	25
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	0,40	25	34	-	-	35
		103 214	-	-	0,01	5	1	987	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	15 533	36 550	42	0,03	23	2	350	1	2
	0,11 % - 0,20 %	4 654	5 107	91	0,14	23	7	327	1	7
Très faible	0,21 % - 0,35 %	16	37	43	0,25	24	12	2	-	12
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	444	990	45	0,57	23	20	88	1	22
	1,01 % - 2,00 %	190	269	71	1,24	23	34	64	1	37
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	326	729	45	2,43	23	50	162	2	57
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	14	23	61	15,58	24	126	18	1	173
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		21 177	43 705	48	0,13	23	5	1 011	7	5
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	36 485	s. o.	s. o.	0,06	19	3	1 048	4	3
	0,11 % - 0,20 %	16 160	s. o.	s. o.	0,15	22	7	1 176	6	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	10 932	s. o.	s. o.	0,31	18	10	1 134	6	11
	0,36 % - 0,50 %	426	s. o.	s. o.	0,41	21	15	62	-	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 757	s. o.	s. o.	0,77	22	23	1 346	10	26
	1,01 % - 2,00 %	10 269	s. o.	s. o.	1,23	19	28	2 844	24	31
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 210	s. o.	s. o.	3,40	21	55	1 206	15	63
	5,01 % - 10,00 %	44	s. o.	s. o.	7,39	19	73	33	1	90
Haute	10,01 % - 99,99 %	295	s. o.	s. o.	28,91	21	111	328	17	184
Défaut	100,00 %	160	s. o.	s. o.	100,00	22	34	54	50	428
		82 738	s. o.	s. o.	0,70	20	11	9 231	133	13
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	33 606	40 682	76	0,05	91	3	961	14	3
	0,11 % - 0,20 %	3 020	3 510	71	0,17	87	8	244	4	10
Très faible	0,21 % - 0,35 %	7 999	7 734	70	0,30	88	13	1 048	21	16
	0,36 % - 0,50 %	493	815	55	0,40	55	11	52	1	13
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 416	4 991	64	0,69	88	25	1 616	39	33
	1,01 % - 2,00 %	6 318	2 789	75	1,59	89	48	3 018	89	65
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 444	1 343	74	3,26	89	80	4 359	157	116
	5,01 % - 10,00 %	2 122	395	86	6,57	91	130	2 759	126	204
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 356	404	80	27,58	89	209	2 831	331	514
Défaut	100,00 %	43	-	-	100,00	82	169	73	35	1 184
		66 817	62 663	74	1,39	90	25	16 961	817	41
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 091	1 526	63	0,07	72	13	145	1	14
	0,11 % - 0,20 %	290	43	47	0,16	65	23	66	-	24
Très faible	0,21 % - 0,35 %	735	708	50	0,29	81	43	313	2	46
	0,36 % - 0,50 %	385	169	49	0,43	76	50	194	1	55
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 254	350	48	0,62	80	64	806	6	71
	1,01 % - 2,00 %	4 923	187	59	1,40	51	60	2 958	38	70
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 217	76	57	3,39	82	116	1 407	34	150
	5,01 % - 10,00 %	587	60	56	6,60	84	128	754	33	198
Haute	10,01 % - 99,99 %	640	238	62	45,32	41	85	545	79	240
Défaut	100,00 %	47	-	-	100,00	81	306	145	29	1 071
		11 169	3 357	57	4,47	64	66	7 333	223	91
		285 115	109 725	63	0,72	33	12	35 523	1 181	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 21.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T4/15									
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²		
		ECD								Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD									
Montants assurés utilisés et non utilisés ³											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	103 985	-	-	0,01	5	1	974	1	1	
	0,11 % - 0,20 %	41	-	-	0,14	22	18	7	-	18	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	9	-	-	0,25	23	25	2	-	26	
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	0,50	22	34	-	-	35	
		104 035	-	-	0,01	5	1	983	1	1	
Montants non assurés non utilisés ⁴											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	14 921	35 107	43	0,03	23	2	337	1	2	
	0,11 % - 0,20 %	5 387	5 876	92	0,14	23	2	379	2	2	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	29	69	43	0,25	24	12	3	-	12	
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Faible	0,51 % - 1,00 %	580	1 302	45	0,56	23	20	115	1	22	
	1,01 % - 2,00 %	172	255	67	1,26	23	34	58	1	38	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	298	663	45	2,43	23	50	148	2	57	
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Haute	10,01 % - 99,99 %	9	13	72	15,13	24	126	12	-	171	
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		21 396	43 285	49	0,12	23	4	1 052	7	5	
Montants non assurés utilisés ⁴											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	32 654	s. o.	s. o.	0,06	19	3	945	4	3	
	0,11 % - 0,20 %	14 780	s. o.	s. o.	0,15	22	7	1 061	5	8	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	9 702	s. o.	s. o.	0,31	19	11	1 024	6	11	
	0,36 % - 0,50 %	390	s. o.	s. o.	0,40	21	14	56	-	15	
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 005	s. o.	s. o.	0,76	22	23	1 159	9	25	
	1,01 % - 2,00 %	13 923	s. o.	s. o.	1,24	19	27	3 823	33	30	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 860	s. o.	s. o.	3,39	21	54	1 009	13	63	
	5,01 % - 10,00 %	37	s. o.	s. o.	7,31	20	76	28	1	93	
Haute	10,01 % - 99,99 %	238	s. o.	s. o.	27,45	21	114	271	14	186	
Défaut	100,00 %	155	s. o.	s. o.	100,00	22	32	49	48	421	
		78 744	s. o.	s. o.	0,72	20	12	9 425	133	14	
Expositions au crédit renouvelables admissibles											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	32 542	38 943	76	0,05	91	3	944	14	3	
	0,11 % - 0,20 %	2 999	3 418	71	0,17	87	8	242	4	10	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	8 135	7 867	70	0,30	87	13	1 062	22	16	
	0,36 % - 0,50 %	541	830	57	0,41	54	11	58	1	14	
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 722	5 229	64	0,69	88	25	1 687	41	33	
	1,01 % - 2,00 %	6 492	3 013	74	1,58	89	47	3 077	90	65	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 117	1 481	72	3,23	89	79	4 061	146	115	
	5,01 % - 10,00 %	1 925	440	83	6,49	90	128	2 471	112	201	
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 212	423	75	26,56	87	202	2 445	279	489	
Défaut	100,00 %	37	-	-	100,00	80	160	59	30	1 161	
		65 722	61 644	73	1,29	89	25	16 106	739	39	
Autres expositions associées au commerce de détail											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 076	1 504	62	0,07	72	14	146	1	14	
	0,11 % - 0,20 %	305	52	52	0,16	64	23	69	-	24	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	733	713	50	0,30	81	43	315	2	46	
	0,36 % - 0,50 %	385	158	48	0,43	74	49	189	1	53	
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 235	341	48	0,62	80	64	795	6	71	
	1,01 % - 2,00 %	4 897	190	58	1,40	49	58	2 857	36	68	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 268	74	56	3,40	82	116	1 471	35	151	
	5,01 % - 10,00 %	605	61	59	6,60	84	128	776	34	198	
Haute	10,01 % - 99,99 %	640	244	61	46,86	38	79	506	75	226	
Défaut	100,00 %	48	-	-	100,00	80	314	150	29	1 070	
		11 192	3 337	57	4,57	63	65	7 274	219	90	
		281 089	108 266	63	0,70	33	12	34 840	1 099	17	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 21.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T3/15								
		ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	102 187	-	-	0,01	5	1	868	1	1
	0,11 % - 0,20 %	834	-	-	0,12	17	144	-	-	18
Très faible	0,21 % - 0,35 %	536	-	-	0,26	27	30	162	-	31
	0,36 % - 0,50 %	100	-	-	0,46	23	33	33	-	35
		103 657	-	-	0,01	5	1	1 207	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	14 730	34 673	42	0,03	23	2	334	1	2
	0,11 % - 0,20 %	5 259	5 727	92	0,15	24	8	411	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	26	59	44	0,25	24	12	3	-	12
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	523	1 164	45	0,56	23	20	104	1	21
	1,01 % - 2,00 %	189	189	100	1,25	23	34	64	1	37
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	278	617	45	2,43	23	50	139	2	57
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	11	15	73	15,06	24	124	14	-	168
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		21 016	42 444	50	0,13	23	5	1 069	7	5
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	19 009	s. o.	s. o.	0,04	20	2	422	1	2
	0,11 % - 0,20 %	30 935	s. o.	s. o.	0,13	21	6	1 881	8	6
Très faible	0,21 % - 0,35 %	632	s. o.	s. o.	0,28	16	8	52	-	9
	0,36 % - 0,50 %	4 050	s. o.	s. o.	0,38	23	15	613	4	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 824	s. o.	s. o.	0,88	22	25	1 689	13	27
	1,01 % - 2,00 %	11 831	s. o.	s. o.	1,26	20	29	3 376	29	32
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 001	s. o.	s. o.	3,52	21	56	561	7	65
	5,01 % - 10,00 %	431	s. o.	s. o.	6,63	21	79	340	6	96
Haute	10,01 % - 99,99 %	248	s. o.	s. o.	26,63	21	113	279	13	180
Défaut	100,00 %	153	s. o.	s. o.	100,00	19	83	127	34	360
		75 114	s. o.	s. o.	0,74	21	12	9 340	115	14
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	32 614	39 030	76	0,05	91	3	941	14	3
	0,11 % - 0,20 %	2 780	2 850	78	0,17	95	9	246	4	11
Très faible	0,21 % - 0,35 %	3 762	3 932	75	0,26	92	12	454	9	15
	0,36 % - 0,50 %	4 572	4 459	60	0,37	77	13	610	13	17
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 724	5 305	65	0,71	87	25	1 681	41	33
	1,01 % - 2,00 %	6 308	2 920	74	1,59	88	47	2 993	88	65
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 275	1 691	71	3,27	89	80	4 197	151	115
	5,01 % - 10,00 %	1 971	515	80	6,49	91	129	2 542	115	202
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 130	415	73	26,69	89	205	2 317	267	500
Défaut	100,00 %	38	-	-	100,00	85	139	52	32	1 215
		65 174	61 117	74	1,28	90	25	16 033	734	39
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 060	1 478	63	0,07	72	14	143	1	14
	0,11 % - 0,20 %	428	47	54	0,15	73	24	103	-	25
Très faible	0,21 % - 0,35 %	768	589	46	0,28	81	41	317	2	44
	0,36 % - 0,50 %	421	284	55	0,39	77	48	201	1	52
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 237	331	48	0,73	83	73	899	8	80
	1,01 % - 2,00 %	4 523	191	58	1,36	45	53	2 400	30	61
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 804	81	54	3,35	84	118	2 125	50	153
	5,01 % - 10,00 %	356	61	58	6,51	85	130	462	20	199
Haute	10,01 % - 99,99 %	588	236	50	20,89	51	106	625	66	247
Défaut	100,00 %	51	-	-	100,00	82	368	189	29	1 084
		11 236	3 298	56	2,97	65	66	7 464	207	89
		276 197	106 859	64	0,64	33	13	35 113	1 064	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 21.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T2/15								
		ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
		Tranches de PD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	102 834	-	-	0,01	5	1	872	1	1
	0,11 % - 0,20 %	675	-	-	0,12	24	17	117	-	18
Très faible	0,21 % - 0,35 %	460	-	-	0,26	27	31	142	-	32
	0,36 % - 0,50 %	94	-	-	0,45	22	32	30	-	34
		104 063	-	-	0,01	5	1	1 161	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	16 506	33 230	50	0,03	15	1	243	1	2
	0,11 % - 0,20 %	5 058	5 936	85	0,16	23	8	383	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,36 % - 0,50 %	650	1 208	54	0,42	16	11	73	-	12
Faible	0,51 % - 1,00 %	533	922	58	0,53	17	14	72	-	15
	1,01 % - 2,00 %	55	55	100	1,00	26	33	18	-	36
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	99	179	55	2,94	17	41	40	-	47
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	6	10	64	19,57	19	100	6	-	145
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		22 907	41 540	55	0,10	17	4	835	3	4
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	22 308	s. o.	s. o.	0,05	18	2	545	2	3
	0,11 % - 0,20 %	23 263	s. o.	s. o.	0,14	21	6	1 430	6	7
Très faible	0,21 % - 0,35 %	662	s. o.	s. o.	0,28	16	8	55	-	9
	0,36 % - 0,50 %	5 553	s. o.	s. o.	0,40	24	16	871	5	17
Faible	0,51 % - 1,00 %	8 178	s. o.	s. o.	0,81	22	23	1 920	14	26
	1,01 % - 2,00 %	9 323	s. o.	s. o.	1,23	20	29	2 703	23	32
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 164	s. o.	s. o.	3,53	22	58	677	9	67
	5,01 % - 10,00 %	382	s. o.	s. o.	6,63	21	79	300	5	96
Haute	10,01 % - 99,99 %	202	s. o.	s. o.	31,19	21	111	223	13	189
Défaut	100,00 %	157	s. o.	s. o.	100,00	20	88	138	27	299
		71 192	s. o.	s. o.	0,75	20	12	8 862	104	14
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	29 006	32 843	82	0,04	90	3	776	11	3
	0,11 % - 0,20 %	7 018	7 009	76	0,16	93	8	582	10	10
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 294	1 353	96	0,26	86	11	147	3	14
	0,36 % - 0,50 %	4 422	4 290	61	0,36	77	13	584	12	17
Faible	0,51 % - 1,00 %	9 033	7 071	68	0,70	88	25	2 276	55	33
	1,01 % - 2,00 %	9 306	5 181	78	1,61	90	49	4 560	135	67
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	4 558	1 800	72	3,30	86	78	3 558	129	113
	5,01 % - 10,00 %	1 109	447	67	7,20	86	130	1 443	68	207
Haute	10,01 % - 99,99 %	883	288	76	27,89	87	210	1 856	215	515
Défaut	100,00 %	43	-	-	100,00	84	134	58	37	1 202
		66 672	60 282	78	1,16	89	24	15 840	675	36
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 107	1 719	51	0,07	73	13	145	1	14
	0,11 % - 0,20 %	418	48	54	0,15	73	24	101	-	25
Très faible	0,21 % - 0,35 %	240	15	93	0,27	75	37	89	-	40
	0,36 % - 0,50 %	943	333	48	0,45	75	51	480	3	55
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 594	629	41	0,65	82	67	1 070	9	74
	1,01 % - 2,00 %	3 796	162	62	1,43	37	45	1 693	23	52
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 665	60	52	3,39	82	116	1 925	46	150
	5,01 % - 10,00 %	468	61	56	6,16	80	122	569	23	184
Haute	10,01 % - 99,99 %	534	209	50	21,10	51	108	577	61	250
Défaut	100,00 %	44	-	-	100,00	77	208	91	30	1 056
		10 809	3 236	49	2,89	63	62	6 740	196	85
		275 643	105 058	68	0,60	32	12	33 438	979	17

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes attendues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs de PD et de PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurées.

⁴ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T1/16 vs T4/15								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne ² des risques		
		ECD						APR		
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(823)	-	-	-	-	3	-		
Très faible	0,21 % - 0,50 %	2	-	(0,01)	-	-	1	5		
		(821)	-	-	-	-	4	-		
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(121)	674	(1)	-	-	1	(39)	(1)	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(13)	(32)	1	-	-	-	-	-	2
Faible	0,51 % - 2,00 %	(118)	(298)	2	0,05	-	1	(21)	-	2
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	28	66	-	-	-	-	14	-	(1)
Haute	10,01 % - 99,99 %	5	10	(11)	0,45	-	-	6	1	1
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		(219)	420	(1)	-	-	1	(41)	-	-
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	5 211	s. o.	s. o.	-	-	-	218	1	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	1 266	s. o.	s. o.	-	-	-	116	-	-
Faible	0,51 % - 2,00 %	(2 902)	s. o.	s. o.	(0,05)	-	-	(792)	(8)	-
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	357	s. o.	s. o.	0,01	-	-	202	2	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	57	s. o.	s. o.	1,46	-	(3)	57	3	(1)
Défaut	100,00 %	5	s. o.	s. o.	-	-	-	5	2	6
		3 994	s. o.	s. o.	(0,03)	-	(1)	(194)	-	(1)
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	1 085	1 831	-	-	-	-	19	-	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(184)	(148)	-	-	-	-	(20)	(1)	-
Faible	0,51 % - 2,00 %	(480)	(462)	-	0,01	-	-	(130)	(3)	1
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	524	(183)	2	0,07	-	1	586	25	2
Haute	10,01 % - 99,99 %	144	(19)	5	1,02	2	7	386	52	24
Défaut	100,00 %	6	-	-	-	2	9	14	5	23
		1 095	1 019	-	0,10	-	1	855	78	2
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	-	13	1	-	-	-	(4)	-	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	2	6	-	-	-	-	3	-	-
Faible	0,51 % - 2,00 %	45	6	-	-	1	1	112	2	2
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(69)	1	(1)	-	-	-	(86)	(2)	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	-	(6)	1	(1,53)	3	6	39	4	14
Défaut	100,00 %	(1)	-	-	-	-	-	(5)	-	1
		(23)	20	-	(0,10)	1	1	59	4	1
		4 026	1 459	-	0,02	-	-	683	82	-

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 25.

VARIATIONS DE LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T4/15 vs T3/15							
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération ² moyenne des risques
		ECD							
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD							
Montants assurés utilisés et non utilisés ³									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	1 005	-	-	-	-	(31)	-	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(627)	-	(0,04)	(4)	(6)	(193)	-	(8)
		378	-	-	-	-	(224)	-	-
Montants non assurés non utilisés ⁴									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	319	583	-	-	(1)	(29)	-	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	3	10	(1)	-	-	-	-	(1)
Faible	0,51 % - 2,00 %	40	204	(4)	(0,02)	-	5	-	(1)
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	20	46	-	-	-	9	-	(1)
Haute	10,01 % - 99,99 %	(2)	(2)	(1)	0,07	-	(2)	-	3
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
		380	841	-	(0,01)	-	(17)	-	-
Montants non assurés utilisés ⁴									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(2 510)	s. o.	s. o.	(0,01)	-	(297)	-	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	5 410	s. o.	s. o.	(0,05)	(4)	415	2	(4)
Faible	0,51 % - 2,00 %	273	s. o.	s. o.	(0,01)	-	(83)	-	(1)
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	465	s. o.	s. o.	(0,99)	-	136	1	(10)
Haute	10,01 % - 99,99 %	(10)	s. o.	s. o.	0,82	-	(8)	1	6
Défaut	100,00 %	2	s. o.	s. o.	-	3	(78)	14	61
		3 630	s. o.	s. o.	(0,02)	(1)	85	18	-
Expositions au crédit renouvelables admissibles									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	147	481	(1)	-	(1)	(1)	-	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	342	306	1	(0,01)	1	56	1	-
Faible	0,51 % - 2,00 %	182	17	-	(0,01)	1	90	2	-
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(204)	(285)	1	(0,02)	-	(207)	(8)	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	82	8	1	(0,13)	(2)	128	12	(11)
Défaut	100,00 %	(1)	-	-	-	(4)	20	7	(54)
		548	527	-	0,01	-	73	5	-
Autres expositions associées au commerce de détail									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(107)	31	-	-	(2)	(31)	-	(1)
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(71)	(2)	-	0,02	(1)	(14)	-	2
Faible	0,51 % - 2,00 %	372	9	-	0,02	2	353	4	3
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(287)	(7)	2	0,56	(1)	(340)	(1)	6
Haute	10,01 % - 99,99 %	52	8	11	25,96	(13)	(119)	9	(21)
Défaut	100,00 %	(3)	-	-	-	(2)	(55)	(39)	(14)
		(44)	39	1	1,61	(1)	(190)	12	-
		4 892	1 407	-	0,06	-	(273)	35	-

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 25.

VARIATIONS DE LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T3/15 vs T2/15								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes ajustées selon la pondération ² moyenne des risques	
		ECD								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
	Tranches de PD									
	Exceptionnellement faible	(488)	-	-	-	-	-	23	-	
	Très faible	82	-	-	-	-	-	23	-	
		(406)	-	-	-	-	-	46	-	
Montants non assurés non utilisés ⁴										
	Exceptionnellement faible	(1 575)	1 234	(6)	-	7	1	119	-	1
	Très faible	(624)	(1 149)	(10)	(0,17)	8	-	(70)	-	12
	Faible	124	376	(8)	0,17	6	8	78	2	12
	Moyenne	179	438	(10)	(0,51)	6	9	99	2	19
	Haute	5	5	(19)	(4,51)	5	24	8	-	23
	Défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		(1 891)	904	(5)	0,03	7	1	234	4	2
Montants non assurés utilisés ⁴										
	Exceptionnellement faible	4 373	s. o.	s. o.	-	1	-	328	1	-
	Très faible	(1 533)	s. o.	s. o.	(0,02)	-	(1)	(261)	(1)	(1)
	Faible	1 154	s. o.	s. o.	0,09	(1)	1	442	5	1
	Moyenne	(114)	s. o.	s. o.	0,16	(1)	-	(76)	(1)	-
	Haute	46	s. o.	s. o.	(4,56)	1	2	56	-	(9)
	Défaut	(4)	s. o.	s. o.	-	(1)	(4)	(11)	-	61
		3 922	s. o.	s. o.	(0,01)	-	-	478	11	-
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
	Exceptionnellement faible	(630)	2 028	(5)	-	1	-	(171)	(3)	(1)
	Très faible	2 618	2 748	(2)	(0,02)	5	-	333	7	-
	Faible	(5 307)	(4 027)	(4)	(0,03)	(1)	(1)	(2 162)	(61)	(2)
	Moyenne	1 579	(41)	2	0,08	3	5	1 738	69	7
	Haute	247	127	(2)	(1,20)	2	(5)	461	52	(14)
	Défaut	(5)	-	-	-	1	6	(6)	(5)	13
		(1 498)	835	(4)	0,12	1	1	193	59	2
Autres expositions associées au commerce de détail										
	Exceptionnellement faible	(37)	(242)	12	-	(1)	1	-	-	-
	Très faible	6	525	(1)	(0,09)	4	(4)	(61)	-	(5)
	Faible	370	(269)	6	0,03	3	6	536	6	7
	Moyenne	27	21	2	(0,13)	2	3	93	1	3
	Haute	54	27	(1)	(0,21)	-	(2)	48	5	(3)
	Défaut	7	-	-	-	5	160	98	(1)	28
		427	62	7	0,08	2	4	724	11	5
		554	1 801	(4)	0,04	1	1	1 675	85	1

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 25.

VARIATIONS DE LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T2/15 vs T1/15							
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération ² moyenne des risques
		ECD							
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada									
		Tranches de PD							
Montants assurés utilisés et non utilisés ³									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(522)	-	-	-	-	(4)	-	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(7)	-	-	-	-	(1)	-	-
		(529)	-	-	-	-	(5)	-	-
Montants non assurés non utilisés ⁴									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	1 430	1 659	1	-	-	102	1	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(15)	(25)	-	-	-	(1)	-	-
Faible	0,51 % - 2,00 %	48	97	(1)	(0,01)	-	5	-	-
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	14	22	1	(0,01)	-	(1)	-	(1)
Haute	10,01 % - 99,99 %	1	2	1	(1,18)	1	5	1	4
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
		1 478	1 755	1	-	-	112	1	-
Montants non assurés utilisés ⁴									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	445	s. o.	s. o.	-	-	23	-	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	162	s. o.	s. o.	-	-	23	-	-
Faible	0,51 % - 2,00 %	1 658	s. o.	s. o.	0,02	-	454	3	-
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	58	s. o.	s. o.	(0,01)	-	28	1	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	(1)	s. o.	s. o.	0,72	-	(6)	-	(2)
Défaut	100,00 %	11	s. o.	s. o.	-	-	15	2	2
		2 333	s. o.	s. o.	0,03	-	537	6	-
Expositions au crédit renouvelables admissibles									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	138	264	(1)	-	-	10	(1)	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	134	135	-	-	-	18	-	-
Faible	0,51 % - 2,00 %	439	426	7	-	-	184	6	-
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(7)	48	-	(0,01)	-	(19)	(1)	(1)
Haute	10,01 % - 99,99 %	(74)	(7)	(1)	(3,01)	-	(118)	(44)	(30)
Défaut	100,00 %	(3)	-	-	-	-	10	1	3
		627	866	-	(0,09)	-	76	(42)	(1)
Autres expositions associées au commerce de détail									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	23	(7)	-	-	-	6	-	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	69	5	-	-	-	35	-	-
Faible	0,51 % - 2,00 %	163	3	-	0,01	(1)	(1)	1	(1)
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	11	(10)	(3)	(0,01)	-	21	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	20	8	-	(0,22)	(1)	(3)	7	(8)
Défaut	100,00 %	1	-	-	-	-	51	23	(1)
		287	(1)	-	(0,02)	-	146	1	(1)
		4 196	2 620	-	(0,01)	-	866	(34)	-

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes attendues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs de PD et de PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurées.

⁴ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PERTES

	T1/16		T4/15		T3/15		T2/15	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,52	0,13	0,54	0,11	0,55	0,10	0,55	0,10
Expositions aux entités souveraines	0,01	-	0,01	-	0,01	-	-	-
Expositions aux banques	0,13	-	0,12	-	0,14	-	0,18	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,06	0,01	0,06	0,01	0,05	0,01	0,05	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	3,67	2,75	3,61	2,72	3,89	2,82	4,05	2,91
Autres expositions associées au commerce de détail	2,20	1,09	2,51	1,09	2,45	1,10	2,45	1,12

	T1/15		T4/14		T3/14		T2/14	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,55	0,13	0,55	0,10	0,55	0,12	0,54	0,16
Expositions aux entités souveraines	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions aux banques	0,16	-	0,12	-	0,16	-	0,15	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,05	0,02	0,05	0,02	0,05	0,01	0,04	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	4,04	2,90	4,08	3,03	3,89	2,91	3,78	3,24
Autres expositions associées au commerce de détail	2,80	1,12	2,44	1,27	2,22	1,04	2,50	1,60

¹ Les niveaux de pertes réelles pour chaque trimestre représentent les radiations, moins les recouvrements majorés de la variation des provisions pour les prêts douteux des douze derniers mois, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes attendues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations en fonction des paramètres de Bâle au début de la période définie ci-dessus.

Les écarts entre les niveaux de pertes réelles et les niveaux de pertes attendues sont attribuables à ce qui suit :

Les pertes attendues sont généralement calculées à l'aide des paramètres de risque fondés sur tout le cycle économique alors que les pertes réelles sont établies à un moment dans le temps et reflètent les conditions économiques les plus à jour. Les paramètres fondés sur le cycle économique sont estimés afin d'inclure un horizon à long terme et ainsi les pertes réelles peuvent dépasser les pertes attendues lors de ralentissement économique et peuvent être inférieures aux pertes attendues en périodes de croissance économique.

EXPOSITIONS LIÉES AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ¹

(en millions de dollars)

	T1/16					Total	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14
	Montants utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré		Total	Total						
Prêts hypothécaires commerciaux	7 693	53	-	-	-	7 746	8 066	8 128	8 174	7 987	7 940	7 849	7 810	7 959
Institutions financières	34 277	4 336	9 612	62 615	9 753	120 593	127 879	133 913	127 897	113 798	96 027	97 272	96 486	102 426
Commerce de détail et de gros	3 890	2 528	-	279	72	6 769	6 806	6 466	6 336	6 196	6 178	6 063	6 371	6 403
Services aux entreprises	4 878	2 278	6	385	112	7 659	7 312	7 365	6 912	7 679	7 105	6 509	6 145	6 149
Fabrication – biens d'équipement	2 192	2 288	-	263	475	5 218	4 528	4 338	4 028	4 100	3 650	3 365	3 282	3 438
Fabrication – biens de consommation	2 733	1 340	-	208	122	4 403	4 065	4 144	3 714	3 856	3 556	3 516	3 467	3 470
Immobilier et construction	19 041	5 278	-	895	231	25 445	24 074	23 327	21 523	21 310	20 195	19 284	18 391	18 453
Agriculture	5 019	1 330	-	65	112	6 526	6 278	6 063	5 770	5 697	5 297	5 504	5 519	5 023
Pétrole et gaz	6 938	9 688	-	930	1 097	18 653	17 276	17 384	16 683	16 707	15 407	15 037	16 012	15 472
Mines	1 889	2 558	-	712	117	5 276	4 816	4 718	4 573	4 724	4 154	4 068	4 125	4 414
Produits forestiers	498	526	-	138	59	1 221	1 283	1 301	1 376	1 381	1 232	1 215	1 241	1 234
Matériel informatique et logiciels	634	503	-	30	12	1 179	1 112	1 147	904	957	952	1 147	1 152	1 288
Télécommunications et câblodistribution	1 055	800	-	331	135	2 321	2 241	2 169	2 007	2 101	2 083	2 107	2 132	2 183
Diffusion, édition et impression	341	205	-	171	13	730	681	691	771	673	678	663	678	761
Transport	2 434	1 669	-	436	636	5 175	4 999	4 906	4 570	4 571	4 322	4 078	4 126	4 192
Services publics	3 639	4 873	-	2 306	1 030	11 848	10 943	10 467	10 381	10 201	9 316	9 149	8 370	8 480
Éducation, soins de santé et services sociaux	2 359	872	19	78	115	3 443	2 971	2 832	2 776	2 948	2 873	2 748	2 372	2 448
Gouvernements	20 890	2 895	346	318	4 484	28 933	24 970	24 664	12 804	24 389	20 897	23 467	23 765	17 171
	120 400	44 020	9 983	70 160	18 575	263 138	260 300	264 023	241 199	239 275	211 862	213 041	211 444	210 964

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

ECD EN VERTU DE L'APPROCHE STANDARD

(en millions de dollars)

	Catégorie de pondération du risque							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
T1/16								
Expositions aux entreprises	-	-	-	-	-	4 068	41	4 109
Expositions aux entités souveraines	4 178	298	-	166	-	480	45	5 167
Expositions aux banques	-	1 665	-	114	-	167	-	1 946
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	-	-	-	-	2 440	-	362	2 802
Autres expositions associées au commerce de détail	-	-	-	-	756	-	84	840
	4 178	1 963	-	280	3 196	4 715	532	14 864
T4/15	4 157	1 560	-	263	2 964	4 332	494	13 770
T3/15	4 201	1 507	-	221	2 931	4 288	553	13 701
T2/15	3 832	1 258	-	249	2 748	4 006	518	12 611
T1/15	4 194	1 206	-	211	2 893	4 524	573	13 601
T4/14	3 463	1 123	-	218	2 629	4 140	444	12 017
T3/14	3 058	1 299	-	190	2 566	4 337	393	11 843
T2/14	3 060	790	-	687	2 611	4 259	401	11 808
T1/14	2 739	992	857	487	2 117	4 379	21	11 592

EXPOSITIONS COUVERTES PAR DES CAUTIONNEMENTS ET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT ¹

(en millions de dollars)

	T1/16			T4/15			T3/15			T2/15		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	7 265	1 382	1 629	7 523	1 238	4 685	8 263	751	4 346	7 766	857	4 221
Expositions aux entités souveraines	-	7 655	-	-	4 383	-	-	3 048	-	3	4 118	-
Expositions aux banques	-	2 234	30 649	-	3 211	32 189	-	2 886	35 321	10	1 100	45 290
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 056	101 158	-	1 884	102 154	-	1 649	102 009	-	1 366	102 696	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	19	-	-	22	-	-	24	-	-	26	-
	9 321	112 448	32 278	9 407	111 008	36 874	9 912	108 718	39 667	9 145	108 797	49 511

	T1/15			T4/14			T3/14			T2/14		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	6 639	946	2 986	6 242	851	70	5 245	889	66	5 420	1 155	55
Expositions aux entités souveraines	3	6 613	-	4	5 097	-	5	5 587	-	4	5 540	-
Expositions aux banques	-	969	31 224	-	1 123	1 612	-	884	1 489	30	941	2 771
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	1 377	103 216	-	1 063	101 287	-	1 081	102 759	-	757	102 135	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	29	-	-	32	-	-	35	-	-	37	-
	8 019	111 773	34 210	7 309	108 390	1 682	6 331	110 154	1 555	6 211	109 808	2 826

EXPOSITIONS TITRISÉES EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT CÉDANT

(en millions de dollars)

	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14
	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total
Prêts hypothécaires commerciaux									
Titrisés	223	225	228	230	233	245	252	254	257
Vendus	223	225	228	230	233	245	252	254	257
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Radiations nettes pour la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-

¹ Ce tableau présente les renseignements concernant les facteurs d'atténuation du risque de crédit appliqués aux expositions en vertu de l'approche NI avancée.

² Les autres prêts en souffrance sont des prêts dont le remboursement du capital et le paiement des intérêts est en souffrance depuis plus de 90 jours.

EXPOSITIONS LIÉES AUX FONDS MULTICÉDANTS SOUTENUS PAR LES BANQUES

(en millions de dollars)

	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14
Montant de l'actif									
Contrats de location – automobile/parc	1 292	930	987	743	698	535	553	289	290
Prêts automobiles	778	884	485	560	631	708	788	381	426
Prêts aux franchises	409	391	398	373	356	361	350	354	346
Cartes de crédit	710	710	710	710	710	535	675	675	675
Locations de matériel et prêts pour le matériel	1 198	950	988	628	576	437	332	264	202
Comptes clients	-	-	-	-	78	22	-	-	-
Financement de stocks des concessionnaires	55	115	145	125	60	60	60	95	95
	4 442	3 980	3 713	3 139	3 109	2 658	2 758	2 058	2 034
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ¹	18	16	16	18	21	20	20	20	17

EXPOSITIONS TOTALES LIÉES À LA TITRISATION (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T1/16			T4/15						T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14
	Placements et prêts	Facilités de liquidité et de crédit inutilisées	Dérivés de crédit vendus	Exposition totale	Expositions liées aux activités de retitrisation ²		Exposition totale									
Autres que de négociation																
<u>Créances titrisées de tiers</u> ³																
Fonds multicédants soutenus par la CIBC et entités émettrices structurées	427	5 905	20	6 352	23	5 561	5 631	5 117	5 103	4 312	4 465	3 622	3 813			
Entités émettrices structurées par des tiers	5 478	2 071	4 967	12 516	1 023	10 315	10 306	9 851	10 428	10 678	10 619	11 573	12 490			
Compte de négociation ⁴	277	-	-	277	-	247	345	252	377	378	432	402	413			
ECD totale	6 182	7 976	4 987	19 145	1 046	16 123	16 282	15 220	15 908	15 368	15 516	15 597	16 716			

- Les prêts douteux et autres prêts en souffrance sont liés aux actifs qui sont donnés en garantie au titre des billets à court terme émis par les fonds multicédants. La CIBC ne conserve aucune exposition directe au risque de crédit relativement aux actifs des fonds multicédants. Le risque de perte lié à ces actifs est réduit de façon considérable grâce aux améliorations des modalités de crédit proposées par chaque programme pour ces fonds multicédants. Dans certains cas, le montant des prêts douteux et des autres prêts en souffrance est lié à un groupe d'actifs, qui peut être financé par de nombreuses parties en plus des fonds multicédants soutenus par la CIBC. Les fonds multicédants soutenus par la CIBC ne sont exposés qu'au prorata des montants des prêts douteux et des autres prêts en souffrance, en fonction du montant proportionnel des participations qu'ils financent, et non le montant total lié au groupe d'actifs susmentionné.
- Les expositions liées aux activités de retitrisation comprennent un montant 843 M\$ (854 M\$ au quatrième trimestre de 2015) en placements et prêts, un montant de 57 M\$ (57 M\$ au quatrième trimestre de 2015) en facilités de crédit inutilisées et un montant de 146 M\$ (182 M\$ au quatrième trimestre de 2015) en dérivés de crédit vendus.
- Comprennent les titres adossés à des prêts avec flux groupés, le papier commercial adossé à des créances, les titres privilégiés de fiducies, les titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres titres. Il n'y avait pas d'expositions liées à la titrisation relativement aux propres actifs titrisés de la Banque.
- Comprend les titres adossés à des créances mobilières.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T1/16						T4/15					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations
Expositions liées à la négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	277	-	22	-	2	-	247	-	20	-	2	-
Expositions non cotées	-	-	2	-	-	-	-	-	4	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	277	-	24	-	2	-	247	-	24	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	4 441	715	321	382	26	31	4 015	747	292	391	23	31
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	14	-	175	-	14	-	13	-	163	-	13	-
	4 455	715	496	382	40	31	4 028	747	455	391	36	31
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	5 390	-	377	-	30	-	4 785	-	335	-	27	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	5 390	-	377	-	30	-	4 785	-	335	-	27	-
Formule réglementaire	7 977	50	717	127	57	10	5 969	66	497	325	40	26
Expositions non cotées ²	-	1	-	9	-	1	-	1	-	8	-	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	17 822	766	1 590	518	127	42	14 782	814	1 287	724	103	58
Exposition totale	18 099	766	1 614	518	129	42	15 029	814	1 311	724	105	58

(en millions de dollars)

	T3/15						T2/15					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations
Expositions liées à la négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	344	-	28	-	2	-	252	-	19	-	2	-
Expositions non cotées	1	-	6	-	1	-	-	-	1	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	345	-	34	-	3	-	252	-	20	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	4 153	879	301	433	24	35	3 531	989	260	467	21	37
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	164	-	13	-	12	-	151	-	12	-
	4 166	879	465	433	37	35	3 543	989	411	467	33	37
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	4 405	-	308	-	25	-	4 033	-	282	-	23	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	4 405	-	308	-	25	-	4 033	-	282	-	23	-
Formule réglementaire	6 103	68	590	252	46	20	5 864	65	566	280	45	22
Expositions non cotées ²	13	1	7	8	1	1	14	1	32	8	3	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	14 687	948	1 370	693	109	56	13 454	1 055	1 291	755	104	60
Exposition totale	15 032	948	1 404	693	112	56	13 706	1 055	1 311	755	106	60

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI) (suite)

(en millions de dollars)

	T1/15						T4/14					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations
Expositions liées à la négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	369	-	29	-	2	-	378	-	27	-	2	-
Expositions non cotées	8	-	95	-	8	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	377	-	124	-	10	-	378	-	27	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 838	1 130	282	522	22	42	4 052	1 170	302	539	24	43
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	159	-	13	-	20	-	256	-	20	-
	3 851	1 130	441	522	35	42	4 072	1 170	558	539	44	43
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	4 260	-	298	-	24	-	3 798	-	266	-	21	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	4 260	-	298	-	24	-	3 798	-	266	-	21	-
Formule réglementaire	5 704	70	488	305	39	24	5 411	71	460	19	37	2
Expositions non cotées ²	15	1	34	8	3	1	13	1	32	13	3	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	13 830	1 201	1 261	835	101	67	13 294	1 242	1 316	571	105	46
Exposition totale	14 207	1 201	1 385	835	111	67	13 672	1 242	1 343	571	107	46

(en millions de dollars)

	T3/14						T2/14					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations
Expositions liées à la négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	427	-	32	-	3	-	402	-	30	-	2	-
Expositions non cotées	5	-	62	-	5	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	432	-	94	-	8	-	402	-	30	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 546	1 682	268	711	22	57	4 466	1 967	346	853	28	68
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	20	-	255	-	20	-	21	-	261	-	22	-
	3 566	1 682	523	711	42	57	4 487	1 967	607	853	50	68
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	3 909	-	274	-	22	-	3 074	-	215	-	17	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	3 909	-	274	-	22	-	3 074	-	215	-	17	-
Formule réglementaire	5 381	68	443	18	35	2	5 045	73	415	18	33	1
Expositions non cotées ²	13	1	25	14	2	1	12	1	153	15	12	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	12 869	1 751	1 265	743	101	60	12 618	2 041	1 390	886	112	70
Exposition totale	13 301	1 751	1 359	743	109	60	13 020	2 041	1 420	886	114	70

¹ Net des sûretés financières d'un montant de 280 M\$ (280 M\$ au quatrième trimestre de 2015) pour les expositions aux retraits.

² Expositions non cotées qui ne sont pas assujetties à la formule réglementaire.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, de l'erreur humaine ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie et l'APR aux fins du total des fonds propres différeront en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes pour mesurer le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres pour le risque de crédit fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la PD, la PCD ou l'ECD, sous réserve de l'approbation du BSIF. Un plancher provisoire de fonds propres fondé sur les exigences de Bâle I est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée pour le risque de crédit, et un rajustement des APR pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche standard du risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant des prêts déjà consentis à des clients.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions aux fins du ratio de levier selon Bâle III/Expositions du ratio de levier

Aux fins du ratio de levier selon Bâle III, l'exposition se définit en vertu des règlements comme la somme des actifs financiers au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur cessions temporaires de titres et d'autres expositions hors bilan (p. ex., engagements, substituts directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions liées à la titrisation).

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclues avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans Autres risques liés au portefeuille de détail.

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclues avec des particuliers.

Expositions aux entités souveraines

Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Selon Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Méthode de notations internes pour mesurer les expositions liées aux titrisations

Méthode de calcul des fonds propres pour les titrisations offerte aux banques dont l'utilisation de l'approche NI avancée a été approuvée pour les expositions sous-jacentes titrisées. L'approche NI avancée pour les titrisations comprend plusieurs méthodes aux fins du calcul (approche fondée sur les notations, formule réglementaire, méthode d'évaluation interne).

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Portefeuilles de détail

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Ratio de levier selon Bâle III/Ratio de levier

Représente les fonds propres de première catégorie divisés par les expositions du ratio de levier financier selon Bâle III.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR. Cette mesure est assujettie aux lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le chapitre des normes du CBCB. Au cours de la période commençant au troisième trimestre de 2014 jusqu'au quatrième trimestre de 2018, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera fondé sur différents niveaux d'APR, selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque opérationnel

Risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, de l'erreur humaine ou encore de systèmes ou d'événements externes.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.